

LA

CONDITON DES FÉAUX EN ÉGYPTE

DANS LA FAMILLE

DANS LA SOCIÉTÉ, DANS LA VIE D'OUTRE-TOMBE

PAR

A. MORET

AGRÉGÉ D'HISTOIRE

Tirage à part du *Recueil de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*. Vol. XIX.



PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVII

3

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

1944

LA CONDITION DES FÉAUX EN ÉGYPTE

DANS LA FAMILLE, DANS LA SOCIÉTÉ, DANS LA VIE D'OUTRE-TOMBE



CHALON-SUR-SAONE
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

LA

CONDITION DES FÉAUX EN ÉGYPTE

DANS LA FAMILLE

DANS LA SOCIÉTÉ, DANS LA VIE D'OUTRE-TOMBE

PAR

A. MORET

AGRÉGÉ D'HISTOIRE

Tirage à part du *Recueil de Travaux relatifs à la Philologie et à l'Archéologie égyptiennes et assyriennes*. Vol. XIX.

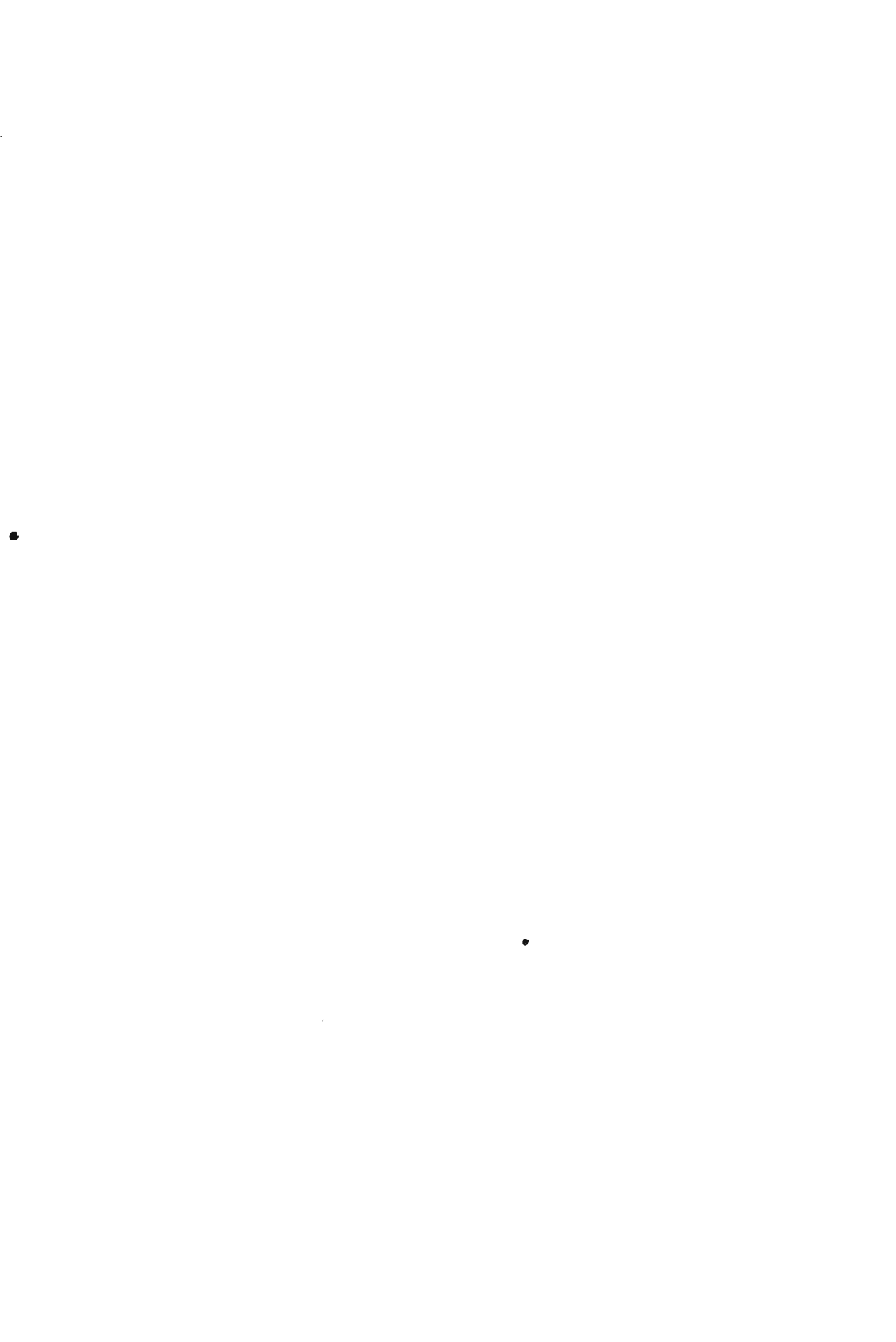


PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

—
M DCCC XCVII



LA






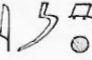

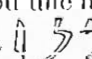
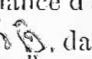
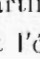
CONDITION DES FÉAUX EN ÉGYPTE



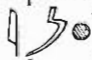



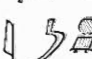
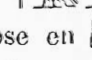
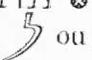

dans la famille, dans la société, dans la vie d'outre-tombe.






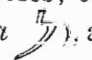
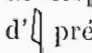
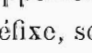
Parmi les monuments funéraires, — et l'on sait qu'ils constituent les trois quarts de ce que l'Égypte nous a conservé, — il en est peu qui n'ajoutent au nom de leur titulaire l'épithète $\text{𓆎} \text{𓆏} \text{𓆐}$ *Amakhou*, ou 𓆑 *Nibou Amakhou*. Cette formule avait le tort de solliciter trop fréquemment l'attention des égyptologues : aussi fut-elle traitée d'épithète « commune et banale ». Il en résulta des traductions fort diverses pour le mot *Amakhou* : « le dévot, le pieux, le vénéré, le vénérable, le dévoué, le fidèle, le féal, l'honoré, l'attaché, le bienheureux, etc. » Faut-il encore attribuer l'épithète au titulaire du monument considéré comme mort ou comme vivant ? La question a été souvent posée et non résolue. De nombreux textes permettent cependant de préciser le sens du mot *Amakhou* ; je vais essayer de classer les plus importants ; et je voudrais démontrer que ce terme, qui est, en effet, devenu souvent banal et dont le sens fort s'est rapidement usé, a toutefois désigné une condition spéciale d'individus, dont le rôle était essentiel au début de la société égyptienne, et a gardé, jusque vers la fin de la période thébaine, une importance caractéristique.


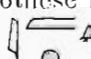

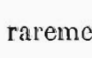
I


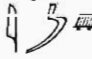
Je considère d'abord le mot *Amakhou* en lui-même, pour savoir si son étymologie peut nous mettre sur la voie de son véritable sens. La disposition des signes en est assez variable : on trouve à peu près toutes les combinaisons orthographiques possibles :


 au pluriel, on peut avoir  et ; au féminin,  et ; parfois, des déterminatifs s'ajoutent  pour désigner des individus, ou une nuance d'abstraction, . La désinence finale est en *ou*, , dans tous les textes de l'Ancien Empire memphite, à très peu d'exceptions près; mais, à partir de la XI^e dynastie, la terminaison en  s'impose généralement¹. Au contraire, à l'époque saïte et gréco-romaine, l'archaïsme à la mode ramène des exemples de l'orthographe en *ou* final², qui reste, en somme, à cause de la masse de textes de l'Ancien Empire, la plus employée. Des différentes formes orthographiques du mot, il faut conclure que l'élément essentiel en est l'idéogramme , qui, employé soit isolément, soit accompagné de ses compléments phonétiques, a la valeur trilitère *Amakhou*.

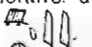
Ce mot trilitère, *Amakhou*, doit se ramener à une forme plus simple. Si l'on considère : 1^o que nous avons plusieurs exemples du mot écrit alphabétiquement  (Tombeau de Sêti I^{er}¹⁰),  (Papyrus de l'Hathorienne Saï¹¹),  (Stela di Brera¹²) et ¹³; 2^o qu'une paroi d'un tombeau de Siout nous donne la variante  de la formule conservée par un tombeau voisin ¹⁴; — il semble bien que  se décompose en  ou  + . Analysons séparément chacune des deux parties du mot.

a) La partie de tête  ou  peut s'interpréter de deux façons. Ou bien c'est la préposition  *dans*, qui sert à former tant de mots composés; ou bien c'est un développement de la racine  en  initial (vocalisé en *ma* )¹⁵, avec adjonction d' préfixe, soit .

La première hypothèse ne serait pas invraisemblable, étant donnée l'existence des formes  et  dans des textes soignés; l'objection que  s'écrit rarement  pourrait être réfutée par le fait bien connu qu'aux époques très anciennes

1. Je ne citerai de textes que pour les formes rares. , LERSIUS, *Denkm.*, II, 8, 9, 10, 11; cf. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 568-569. La forme  est au *Catalogue du Musée de Turin*, I, p. 197, n° 1723.







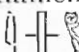

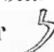

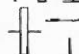
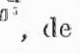
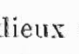
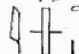




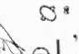
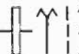
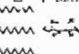
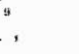

2. Pépi I^{er}, l. 404. — 3. LERSIUS, *Denkm.*, II, 112. — 4. *Les Mastabas*, p. 433. — 5. *Ibid.*, p. 412. — 6. *Papyrus de Berlin I*, l. 191. — 7. *Papyrus Westcar*, pl. VII, l. 20.





8. La désinence en *ou* ne se trouve que trois fois dans les stèles de la XII^e dynastie du Louvre, publiées par GAYET (C 15 et C 198). Tous les cônes funéraires de la nécropole thébaine, recueillis par DARESSY (*Mem. de la Mission*, t. VIII), portent l'orthographe .




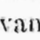



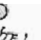

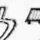

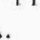
9. Voir *Recueil de Travaux*, t. VI, p. 119, et VIII, p. 159.

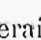

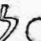
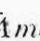

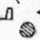


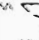
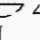
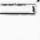
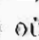
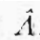

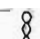

10. LEPÉBURE, *Le Tombeau de Scti I^{er}*, II^e part., pl. VI (*Mission du Caire*, t. II); Cf. SHARPE, *Eg. Ins.*, II, 62.

11. SCHIAPARELLI, *Libro dei Funerali*, II, p. 123. — 12. S. LEVI, *Vocabol.*, Suppl., II, p. 31. — 13. *Catal. Florence*, p. 462, n° 1718 (XII^e dyn.). — 14. GRIFFITH, *The Inscriptions of Siût*, pl. XIV, l. 78. — 15. GRIFFITH, *loc. cit.*, pl. IV, l. 227.




les formes grammaticales¹ peuvent s'écrire aussi bien par un syllabique ou par un idéogramme que par les lettres alphabétiques; d'autre part, on a des exemples certains de la valeur  *âm* pour le syllabique  (qui se lit toutefois *ma*  le plus souvent). L'expression  +  signifierait donc « celui ou ce qui est dans le signe  ». Mais cette hypothèse est combattue par les objections suivantes : en premier lieu, l'immense majorité des titres ou des noms composés avec *âm* s'écrivent par le syllabique  et jamais par  ou par  isolé. Les noms de fonctions :              


 n'est pas soutenable; à ma connaissance, on ne trouve aucun exemple de *Āmakhou* écrit avec le syllabique . Cela seul prouverait que l'on ne peut assimiler  à son homophone .

b) Aussi est-ce à un tout autre sens originel que va nous mener l'analyse de la seconde partie de notre expression. Elle est composée de l'idéogramme  auquel j'attribue la valeur primitive  *khou*. Ce signe se compose d'une partie rectangulaire et d'un appendice. Cet appendice est certainement un lien bouclé, un double cordon pendant sur le côté de la partie rectangulaire; la forme en est parfaitement reconnaissable sur les textes bien conservés. La partie rectangulaire, à peu près carrée, légèrement inclinée sur le côté, est ordinairement rayée de bas en haut par trois, quatre ou cinq traits parallèles. Lorsque l'hieroglyphe est colorié¹, la partie rectangulaire a une seule teinte, sur laquelle se détachent, parfois en une autre couleur, les traits longitudinaux et le lien latéral. L'ensemble a l'aspect d'une pièce d'étoffe dans laquelle on distingue les chaînes longitudinales de la trame. Au bas du rectangle, il y a une sorte de monture ou d'armature des fils perpendiculaires; ces fils dépassent la monture et donnent au-dessous ces boucles triangulaires qui forment une frange dans les signes des étoffes . Ordinairement, ces boucles sont représentées au nombre de deux et placées, par goût de symétrie, à chaque extrémité inférieure ; mais il peut y en avoir davantage², et parfois la partie supérieure du rectangle présente, elle aussi, une bordure et une frange. L'ensemble me donne l'impression d'un insigne en forme de pectoral allongé, dont l'hieroglyphe  représente comme la carcasse. Le long des fils, on pouvait enfiler des perles ou tout autre ornement, et l'on obtenait un de ces colliers allongés, comme en possède le Louvre, où, par opposition au collier large   , les fils et les verroteries sont disposés longitudinalement. Un seul cordon pendait sur le côté et sa boucle s'agrafait du côté opposé à un bouton très apparent sur certaines reproductions³ du groupe    .



A l'appui de cette hypothèse sur la nature réelle du signe , je citerai des textes, malheureusement peu nombreux, où le mot *Āmakhou* est illustré de déterminatifs particuliers et significatifs. Dans l'un, nous avons    *Āmakhou*⁴ accompagné par la couronne ou la ceinture. Dans l'autre (inscription d'une statuette du Moyen Empire, achetée à Louqsor), nous trouvons    (immédiatement suivi du nom propre      ) où *Āmakhou* est déterminé par un insigne analogue au pectoral des grands prêtres de Phtah à Memphis,    *Sâhou*⁵, dont M. ERMAN a réuni des



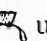


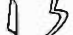




1. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 19, et II, 55; cf. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 492.

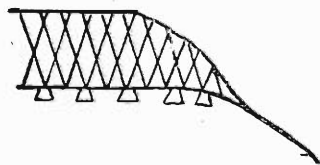
2. Voir le croquis d'un signe  dans MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 492, et à côté celui d'un signe *sâhou* . Il y a une ressemblance frappante entre la carcasse du signe  et le filet dont se servent les ouvriers des champs pour serrer leur récolte, et qu'ils déploient ensuite « pour répandre les grains sur le sol » (*Tombeau de Ti*; cf. le dessin dans MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 239-240).


3. DÉMICHEN, *Resultate*, I, pl. XIV et XV, où le signe a la forme .







4. *Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 57. — 5. *Catalogue du Musée de Florence*, p. 462, n° 1718. — 6. *Zeitschrift*, t. XXXIII, p. 22.



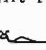

représentations. On ne s'étonnera point que le pectoral de l'*Amakhou* soit moins orné que celui du grand prêtre de Ptah, dont les détails agrandis sur les monuments donnent un Horus et un Sit couchés le long des deux côtés de l'insigne. Il résulte, en tout cas, de ces textes que le signe  peut échanger avec des déterminatifs spéciaux représentant des *liens* du corps ou de la tête, collier, couronne, ceinture ou pectoral. Cette assimilation ne s'expliquerait point si  n'était lui-même un de ces liens.

Pour achever de définir l'objet , il faut se rappeler que ce signe représente la moitié du signe . Ce dernier n'est en effet que l'objet  un peu plus large et muni de deux cordons; la ressemblance des deux signes est parfaite dans les estampages des textes des Pyramides. Une autre preuve de l'analogie de ces deux signes est dans les très fréquentes confusions que les scribes ou les graveurs ont faites de l'un et de l'autre; *Amakhou* et *nibou Amakhou* sont souvent écrits  et  et parfois sur la même paroi de monument où les groupes corrects  et  sont employés¹. Or, le signe , qui a souvent, lui-même, la forme  avec l'armature inférieure et les replis de fils caractéristiques du signe , me semble représenter un filet allongé sur le sol, ou une carcasse de pectoral allongé dont les ornements s'adaptent sur filet. Que l'on prenne les représentations des filets pour la pêche, celle-ci,

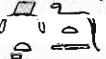




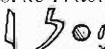
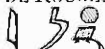
par exemple²; n'est-il pas vraisemblable que le signe  représente plus ou moins schématiquement, soit un filet muni de ses deux cordes, soit une pièce d'étoffe, un ornement, un insigne allongé, dont la carcasse est tissée comme un filet?

Ajoutons que, si l'on considère comme un pectoral ou collier allongé le signe , son sens premier *ore*, *longitudo*, « longueur, mesure de longueur », s'explique aussi naturellement que le sens premier *orouye*, *latum esse*, « largeur, mesure de largeur », pour le collier large . Quoi qu'il en soit, je retiens des exemples cités que les signes  et  se confondent dans l'écriture, et cela m'amène à examiner si, au point de vue phonétique comme au point de vue du dessin,  ne pourrait pas dériver de .

La lecture du signe  a été dernièrement l'objet de controverses intéressantes : M. Max MÜLLER lui donne la valeur  *aou*; M. Karl PRINL démontre que le signe se lit souvent  *fou*. L'un et l'autre ont raison en ce sens que l'hieroglyphe , se lisant *aou*, offrait une diphtongue difficile à prononcer nettement³ sans adjonction

1. Voir, pour la comparaison de ces deux signes dans les mêmes monuments, LEPSIUS, *Denkm.*, II, p. 44, 101.

2. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 338, 342; DE ROUGÉ, *Inscriptions hiéroglyphiques*, pl. LXXXIII, LXXXV; *Recueil de Travaux*, t. IX, p. 39. — Inversement, on trouve la formule  écrite avec . DE ROUGÉ, *loc. cit.*, pl. XC, CII, CLXV, CCXCIII (où l'on trouve aussi ).

3. *Stèle de Beha*, à Turin (*Rec. de Trav.*, t. IV, p. 131); DE ROUGÉ, *loc. cit.*, pl. LXXXV; DÜMICHEN, *Result.*, t. I, pl. XIV, où l'on a trois fois  à côté de .




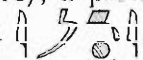
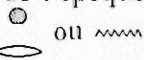
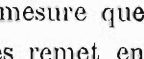
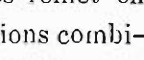
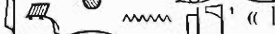
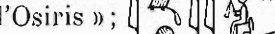
4. *Mémoires de la Mission*, t. V, Tombe d'Hambabi, pl. VI, paroi g; cf. LEPSIUS, *Denkm.*, II, p. 9 et 46, et E. DE ROUGÉ, *Études sur le Rituel funéraire*, pl. IV, n° 4.

5. M. MASPERO, dans un de ses cours du Collège de France, rapprochait ingénieusement la prononciation

en tête d'une consonne ou semi-voyelle; il en est résulté que le nombre des mots en simple est restreint, tandis que cette racine a nombre de développements par préfixation : on peut citer les mots et comme exemples de ces appositions de consonnes initiales pour aider à la prononciation du mot. La question devient alors celle-ci : parmi les composés de *aou* et d'un préfixe, en existe-t-il qui puissent se rapprocher de *khou*? Dès les textes des Pyramides, nous possédons un mot *khaou*, *khaou*, « corde d'arpentage, lien », qui semble bien formé du préfixe et de : d'abord, le sens du simple *aou*, « mesure de longueur », s'accorderait avec celui du composé *khaou*, « corde d'arpentage »; puis le mot *ouarou*, lequel semble dissimuler une forme en *r* final de . Nous aurions donc un mot *khaou*, « corde, lien », qui a pu prendre la forme *khou* et qui a fini par se fixer en cette dernière forme. Ce mot nouveau *khou*, développé en initial, ou *aou*, a donné (de même que a donné); et, comme *ma* *ma*, la forme usuelle, se lit aussi *am* *ma*, on est arrivé, de développement en développement, aux formes . Si l'on admet cette étymologie, on conclura que *khou* *khou* dérive de *khaou* *khaou*, de même que, dans sa forme extérieure, *khou* dérive de *aou*; d'autre part, le sens de *khaou*, *khou* *khaou* étant plus spécialement : « corde, lien », je traduirai ou . « Ce, ou celui, qui est lié³. »

de cette diptongue *aou* de notre *oui* français, que beaucoup de personnes ne peuvent prononcer qu'avec une consonne initiale : *coui* ou même *foui*, quand ce sont des étrangers.

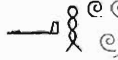
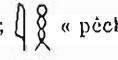



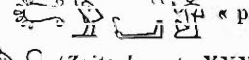
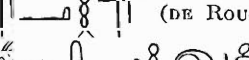
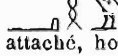
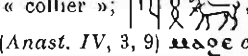

1. *Mirînri*, l. 583, en parallélisme avec la corde qui sert à limiter les fondations d'un édifice.
 2. *Pépi II*, l. 1188.
 3. ДЕМЦЕН, *Ueber die Gruppe Uar* (Zeitschrift, 1868, p. 70).
 4. Voir *Pépi I^{er}*, l. 260 : la ville et *Mirînri*, l. 494 : .
 5. Je rappelle que la forme est donnée à Siout (GRIFFITH, *The Inscription of Siût*, pl. XIV, l. 78), pour .
 6. Je ne connais pas encore d'exemple de mais on le trouve comme nom propre aux tombeaux d'Assouan.
 7. Existe sous la forme (LEPSIUS, *Denkm.*, II, p. 11; cf. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 568) et sous la forme (A. MORET, *Mon. Dugas*, *Réc.*, t. XVI, p. 16).
 8. est fréquent. Pour , voir page 6, note 10 de cette étude.
 9. Pour compléter les renseignements donnés sur les signes et j'ajouterai qu'on peut les rapprocher d'autres signes représentant des fils, liens, filets, tissus, colliers, cordes, tels que : . Beaucoup de mots déterminés par ces signes me semblent dérivés d'une racine commune, nuancée soit par préfixe, soit par préfixe et qui serait ou, corde (*Ounas*, l. 422).
1. préfixe et dérivés : (S. LEVI, *Voc.*, VII, p. 251) « enveloppe »; (BR., *W.*, p. 110);


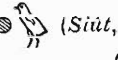
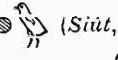
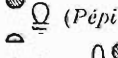


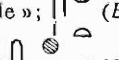

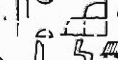

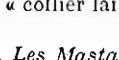
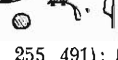
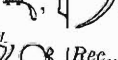
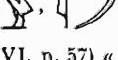


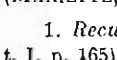
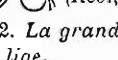
La structure syntaxique des phrases où la locution  est employée confirme ce sens étymologique. Le mot *Āmakhou* s'applique toujours à un individu, et il est accompagné par des conjonctions exprimant la *dépendance vis-à-vis de quelqu'un*, ce qui convient parfaitement à la position d'un homme *lié* à un autre. A l'époque ancienne, on emploie presque uniquement la forme  « celui qui est lié sous ou *vis-à-vis de*... » quelqu'un (dieu, roi, seigneur, père); à partir de l'époque thébaine, on trouve parallèlement les formes  ou  ou  « celui qui est le lié *de* » quelqu'un. La forme en  tend à prévaloir à mesure que l'on arrive aux basses époques; puis, le goût des expressions archaïques remet en honneur la tournure en ; d'ailleurs, on trouve parfois les deux expressions combinées:  « le lié d'Osiris »;  « le lié du roi ».

Que faut-il entendre par ces mots « le lié » de quelqu'un? La réponse nous sera donnée par les textes détaillés, mais l'on peut, dès maintenant, chercher une expression équivalente dans notre langue. Au moyen âge, la dépendance vis-à-vis de quelqu'un s'exprimait souvent par l'épithète de *lige* accolée au mot *homme*; or, *lige* semble venir de *ligatus*¹ et signifierait aussi *le lié*: *homme-lige* serait donc la véritable traduction d'*Āmakhou*. Mais, en français, ce terme trop spécial ne s'adapte pas sans peine à toutes les phrases. J'userai donc plus volontiers de ses équivalents, « *l'attaché* » ou « *le féal* », dans la traduction des textes qui vont préciser la condition de l'*Āmakhou*.

II

La dépendance, qui caractérise la condition d'*Āmakhou*, se trouve tout d'abord dans le lien qui coordonne les différentes parties de la première organisation sociale, celle de la famille. Au chef de la communauté, le père de famille, sont *attachés* (*āmakhou*) les divers membres de celle-ci: la femme, qui est aussi la mère, les enfants, les

 (Mirinri, l. 782) « corde »;  « pêcher à la ligne » (B.-Hasan, I, pl. 29);  (Siût, VI, 271),  (Br., W., p. 123),  (Téti, l. 18), « terrain » (mesuré au cordeau);  « paysan » (attaché au terrain);  (DE ROUGE, *Ahmès*, p. 92);  (Zeitschr., t. XXXIII, p. 22) « collier »;  « animal, homme attaché, homme-lige »;  (Anast. IV, 3, 9) *cinctura, cingulum*.

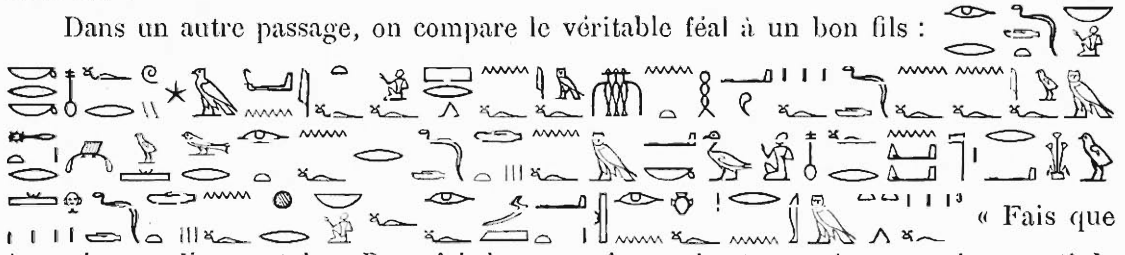
II. ● *préfixe et dérivés*:  « corde » (cf. *supra*);  (Siût, XIV, 78 = );  (Pépi I^{er}, 93; Siût, VII, 295) « fil à sceller »;  « sceau, anneau »;  « prison, citadelle »;  (B.-Has., I, 24) *cwꜣe teꜣere*;  « sceller »;  (Mir., l. 227).  « filet de chasse »;  « collier large »; ; ; ; ; ;  (MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 255, 491);  (Rec., t. XVI, p. 57) « attaché ».

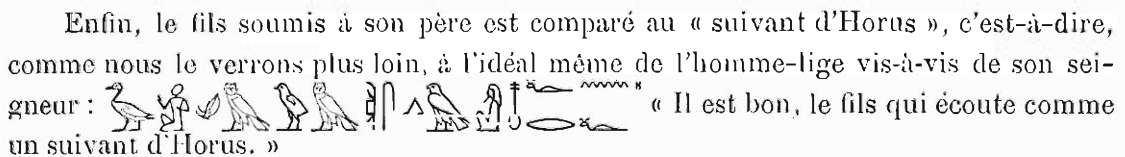
1. Recueil de Travaux, t. XVI, p. 61. — 2. La grande Inscription de Béni-Hassan (Recueil de Travaux, t. I, p. 165). — 3. LITTRÉ, Dictionnaire, s. v. *lige*.

frères, les serviteurs, les clients. Entre toutes ces subordinations, on ne s'étonnera pas de ce que les textes définissent surtout celle du fils vis-à-vis du père : la reconnaissance de l'autorité paternelle par les enfants est en effet le principe essentiel de la vie de famille, surtout à l'origine des sociétés.

Le plus ancien texte littéraire égyptien, le Papyrus Prisse, qui est comme un guide du jeune homme à travers la société de son temps, insiste beaucoup sur cette dépendance du fils vis-à-vis du père et semble résumer toutes les qualités civiques en ce respect de la puissance paternelle¹. Voici les passages les plus caractéristiques :

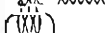
 « Quand le fils écoute son père, il réjouit (mot à mot : « réjouissant ») celui qui lui a dit ceci : « Le fils, qu'il agisse bien avec (son) seigneur ! » S'il écoute celui qui lui dit cela, il (le fils) se modèle sur le corps d'un féal vis-à-vis de son père, et son souvenir est dans la bouche des vivants qui sont sur terre... »



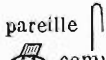

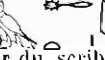
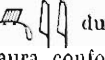
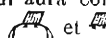
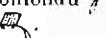
Dans un autre passage, on compare le véritable féal à un bon fils :  « Fais que ton seigneur dise sur toi : « Deux fois bon ce qu'a enseigné son père, ce qui est sorti de lui, l'esprit⁴ de sa chair : il (le père) lui a dit (à son fils) : « Celui-là donne l'exemple d'une grande féauté⁵, qui fait plus qu'il ne lui a été dit ; » voici un bon fils, (vrai) don de Dieu⁶, il fait plus qu'il ne lui a été dit pour son seigneur ; après avoir fait le nécessaire, son cœur fait encore et réitère⁷. »

Enfin, le fils soumis à son père est comparé au « suivant d'Horus », c'est-à-dire, comme nous le verrons plus loin, à l'idéal même de l'homme-lige vis-à-vis de son seigneur :  « Il est bon, le fils qui écoute comme un suivant d'Horus. »

1. Toute la fin du Papyrus Prisse (pl. XVI à XIX) est le développement de ce thème : « Il faut qu'un fils écoute son père pour trouver profit et gloire dans ce monde et dans l'autre. »

2. Papyrus Prisse, pl. XVI, l. 9-12. — 3. *Ibid.*, pl. XIX, l. 3-6.

4.  signifie la pointe, *acumen*.


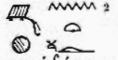
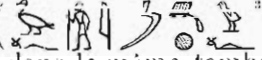

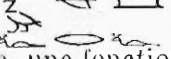
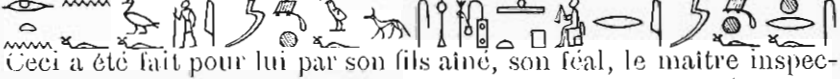
5. Le texte porte  et je traduis comme s'il y avait . Je m'autorise de la locution pareille  du premier passage cité du même papyrus, pour considérer  comme une erreur du scribe qui aura confondu  et . Voir, page 9 et notes 2-3 de cette étude, les exemples de confusion des signes  et .


6. La vraie traduction serait l'expression populaire : « C'est un bon fils du bon Dieu. »

7. Litt. : « Son cœur fait encore par ses réitérations. »


8. Papyrus Prisse, pl. XVII, l. 10.

Le témoignage des textes littéraires est-il confirmé par celui des monuments? Il est facile de le rechercher dans les milliers de tombeaux de l'Ancien Empire, qui sont comme autant de monuments de la vie de famille. Le défunt, qui est le plus souvent chef de famille, y est représenté entouré de ses parents, de sa femme, de ses enfants, et souvent les légendes explicatives mentionnent le lien de féauté qui relie la communauté à son chef.

Pour le fils, la légende ordinaire est :  « le féal vis-à-vis de son père », ou  « l'attaché à son père ». Le fils aîné () semble porter de préférence le titre, bien qu'on retrouve parfois dans le même tombeau plusieurs fils ainsi qualifiés¹. En raison de sa féauté, le fils devait jouer un rôle important dans le culte funéraire de son père; aussi la mention  est-elle souvent voisine² de l'épithète  « son fils qui l'aime », qui désigne, en même temps qu'une qualité morale, une fonction sacerdotale précise³ dans le culte familial. Parfois encore le fils indique qu'il a construit le tombeau paternel et rédigé les formules efficaces en raison de sa féauté :  « Ceci a été fait pour lui par son fils aîné, son féal, le maître inspecteur des livres, Hotpou, comme son féal vis-à-vis de lui, et pour que tout ceci (les offrandes) circule vers son double. »

Pour les filles, la mention de la féauté est moins fréquente, mais existe cependant, comme en témoigne cette formule de stèle :  « C'est moi la féale de son père. »

Le même lien de dépendance unit la femme au mari. Les formules sont rédigées ainsi :  « sa femme, sa féale », ou  « la femme, la féale vis-à-vis de son mari », ou bien  « sa femme, maîtresse de féauté vis-à-vis de son mari ».

Enfin la mère elle-même semble pouvoir être appelée la féale de son fils, devenu le chef de famille à la mort du père. Une stèle de la XII^e dynastie représente une mère et son fils; la légende de la mère est celle-ci :  « La féale, sa mère ».

De ces exemples on peut tirer une conclusion importante. Tous les membres de la famille, fils, filles, femme, mère, expriment leur dépendance vis-à-vis du chef de famille; celui-ci n'exprime de dépendance vis-à-vis d'aucun de ses proches; personne dans la famille n'a droit d'exiger cette dépendance, excepté le père. Cette dernière pro-

1. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 362. Je crois inutile de multiplier les exemples de ces formules si fréquentes.

2. Louvre, C 3.





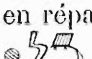
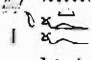
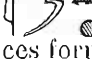
3. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 160, 168; DE ROUGÉ, *Inscriptions hiéroglyphiques*, pl. XCIX (Anc. Emp.).

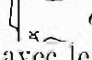
4. *Les Mastabas*, p. 296.

5. *Les Mastabas*, p. 168; DE ROUGÉ, *Inscriptions hiéroglyphiques*, pl. XCIX.

6. MASPERO, *Bibl. égypt.*, t. I, p. 290.

7. *Les Mastabas*, p. 160. — 8. *Recueil de Travaux*, t. IX, p. 88. — 9. *Les Mastabas*, p. 188. — 10. *Les Mastabas*, p. 162, 298, 308; DE ROUGÉ, *Inscriptions hiéroglyphiques*, pl. IV, V, LXXXII; NEWBERRY, *Beni-Hasan*, t. I, pl. 28. — 11. *Les Mastabas*, p. 391. — 12. *Recueil de Travaux*, t. IX, p. 33.

position trouve sa confirmation dans des formules fréquentes. Quand le sens du mot  perdit, par usure, de sa force première, le « féal », l'« attaché » devint un synonyme de  « l'aimé », et de  « le loué ». De là, les épithètes ordinaires du défunt :  « son fils, son aimé qu'il aime, son attaché, son loué ». Souvent, pour donner plus de force à ces épithètes, on en répartit l'effet sur les différents membres de la famille. Une femme dira :  « C'est moi la féale de son père, la louée de sa mère, celle qui est dans le cœur de ses frères ». A l'époque saïte, la formule est fort usitée : . Mais il n'y a, pour ainsi dire, pas d'exemples où l'on se déclare  vis-à-vis d'une personne de sa famille autre que son père⁴, même à l'époque où ces formules sont devenues imprécises et banales.

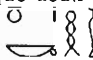

Ce caractère de l'autorité paternelle dans la famille égyptienne ne saurait nous étonner : nous connaissons le même pouvoir absolu du père à l'origine des autres sociétés. Notons que la philologie confirme ce que l'interprétation des textes nous apprend. Le mot *père*, dont la forme la plus usuelle est  *âtes*, semble venir d'une racine Δ *t*, vocalisée en *â* préfixe Δ *t*, ou développée avec le pronom *f* suffixe : d'où les formes Δ , Δ , Δ , Δ . Le mot *prince*, *souverain*, présente une partie des mêmes développements : Δ *t*, Δ *t*, Δ *t*. Il y a lieu de croire que ces deux mots sont les doublets d'une racine commune. Lorsqu'un fils se disait « l'attaché de son père », un Égyptien pouvait donc comprendre aussi « l'attaché de son souverain ».

III


Avec la dépendance du fils vis-à-vis du père dans la famille, le mot *Âmakhou* exprime la dépendance de l'homme vis-à-vis de son seigneur, dans la société. Cela ressort des passages déjà cités du Papyrus Prisse⁶ où les rapports réciproques du fils et du père sont définis comme ceux du vassal et du seigneur. De même que l'on dit du fils : « c'est un vassal engendré par le père⁷, » de même on dit du bon vassal : « c'est un fils ».

1. *Les Mastabas*, p. 296-297; cf. p. 158, 168. — 2. *Recueil de Travaux*, t. IX, p. 88.


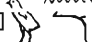
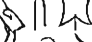
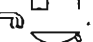
3. Siècle de Turin, *Recueil de Travaux*, t. IV, p. 150; cf. WIRDEMANN, *Saitischen Monumente des Vatikans*, *Recueil de Travaux*, t. VI, p. 111-120.

4. Je ne connais que deux exemples d'une déclaration de féauté vis-à-vis de la mère, et tous deux sont de très basse époque :  (*Mémoires de la Mission*, t. I, p. 376);  (sic) (époque romaine; A. ERMAN, *Eine ägyptische Statue aus Tyrus*, dans la *Zeitschrift*, 1893, p. 102).

5. Pour les formules les moins usuelles :

Père : Δ dans les formules  (*loc. cit.*); Δ , plur. Δ Δ Δ Δ (*Pépi I^{er}*, l. 441, 442).

Prince : Δ Δ (LEPSIUS, *Denkm.*, II, 72 a). Sur la confusion des mots Δ et Δ « père et prince », voir *Recueil de Travaux*, t. XII, p. 70, note 4, textes des Pyramides.

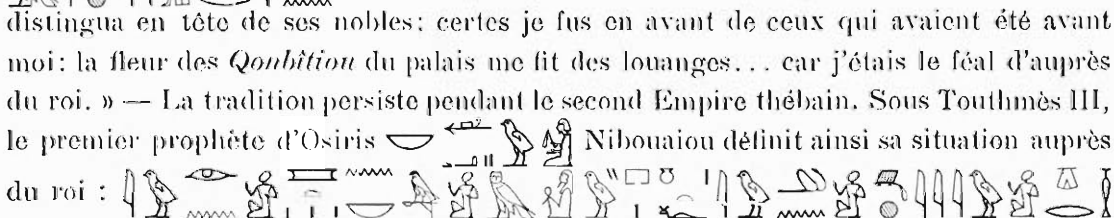

6. XVI, 9-12; XIX, 3-6. — 7. *Papyrus Prisse*, VII, 11.    .

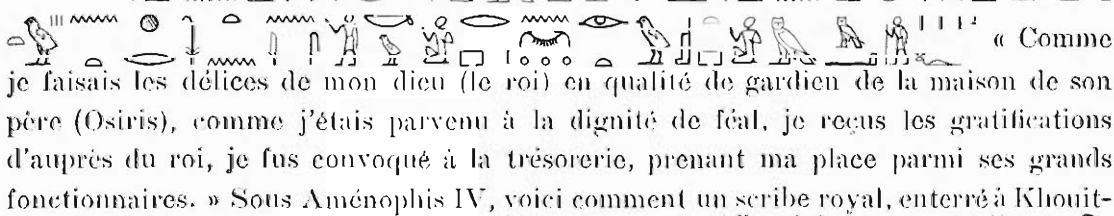
Quelle situation avaient à la cour les féaux vis-à-vis du roi? Nous ne pouvons tenir compte ici des textes relatifs aux enfants ou aux parents du roi, qui trouvaient à la fois un suzerain et leur chef de famille dans la personne du souverain. Parmi les gens étrangers à la famille royale, ceux qui sont qualifiés « féaux du roi » sont des « Princes héréditaires » ¹, des « Connus du roi » ², des « Amis uniques » ³, des « Administrateurs des écritures royales » ⁴, des « Administrateurs de tous les travaux du roi » ⁵, des « Supérieurs des secrets du roi » ⁶, des « Curateurs maîtres » ⁷; ce sont encore des « Commandants du kiosque du Pharaon » ⁸, des « Administrateurs de toutes les réjouissances du roi » ⁹, des « Administrateurs de ceux qui font les ongles du roi » ¹⁰, des « Commandants de ceux qui font les cheveux du roi » ¹¹. Tous ces titres, dont plusieurs sont accumulés sur le même personnage, témoignent que les « féaux vis-à-vis du roi » sont admis dans la familiarité du souverain et investis de postes de confiance soit dans l'administration, soit auprès de la personne royale.

Quelques formules des stèles funéraires définissent plus complètement ce caractère intime de la situation de féal. Le grand prêtre de Phtah Sabou, qui vivait sous Téli, nous déclare ceci : « Certes, Sa Majesté m'a loué, Sa Majesté m'a donné l'entrée dans l'intérieur du palais... Jamais ne fut faite chose semblable pour aucun serviteur comme à moi par aucun souverain, parce que j'aimais Sa Majesté plus qu'aucun de ses serviteurs, parce que j'agissais à son plaisir chaque jour, parce que je suis un féal de (son) cœur, entièrement, totalement, envers Sa Majesté. » Un autre, après avoir dit qu'il était « supérieur du secret des paroles de son dieu, dans le cœur de son seigneur, féal vis-à-vis de son seigneur »), ajoute : « Ces choses, je les ai faites en qualité de féal vis-à-vis de mon seigneur, car je jugeais des paroles avec lui dans le lieu où l'on juge des paroles. » Le médecin Sokhit-ni-anhou, après avoir rapporté les paroles du roi Sahouri qui fait de lui son féal, ajoute : « Je fis adoration au grand roi... car, lui, il me connaît ainsi que tous ses suivants. » — Pendant le premier Empire thébain, la situation d'Amakhou reste la même. A Béné-Hassan, le prince héréditaire Klnoumhotpou fait graver dans son tombeau :

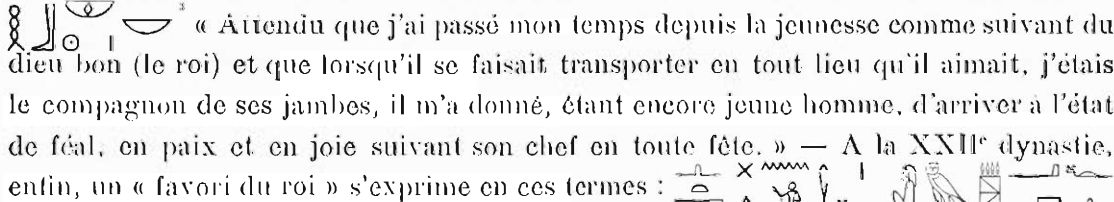
1. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 125. — 2. *Ibid.*, p. 90, 104, 105, 152, 248. — 3. *Ibid.*, p. 160, 185, 191, 238, 307, 420. — 4. *Ibid.*, p. 165, 228. — 5. *Ibid.*, p. 228. — 6. *Ibid.*, p. 228, 264, 286, 295, 413, 415. — 7. *Ibid.*, p. 423. — 8. *Ibid.*, p. 160. — 9. *Ibid.*, p. 154, 396. — 10. *Ibid.*, p. 284. — 11. *Ibid.*, p. 446. — 12. *Ibid.*, p. 412. — 13. *Ibid.*, p. 185. — 14. *Ibid.*, p. 204.

 « Je fus plus que tout ami unique gratifié à la cour, elle me distingua en tête de ses nobles: certes je fus en avant de ceux qui avaient été avant moi: la fleur des *Qonbition* du palais me fit des louanges... car j'étais le féal d'auprès du roi. » — La tradition persiste pendant le second Empire thébain. Sous Toutchmès III, le premier prophète d'Osiris

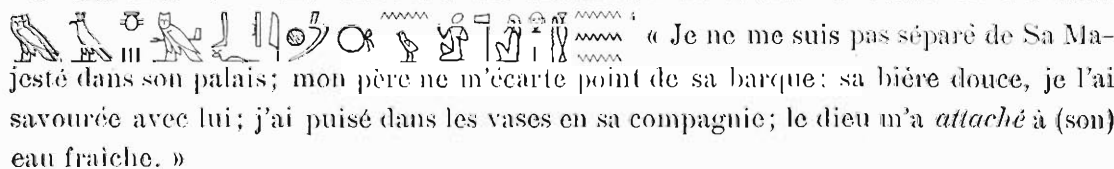
 Nibouaiou définit ainsi sa situation auprès du roi : 

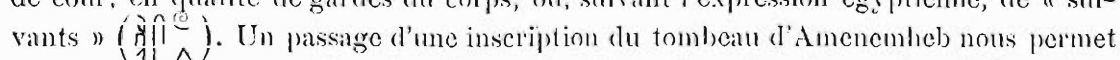

 « Comme je faisais les délices de mon dieu (le roi) en qualité de gardien de la maison de son père (Osiris), comme j'étais parvenu à la dignité de féal, je reçus les gratifications d'auprès du roi, je fus convoqué à la trésorerie, prenant ma place parmi ses grands fonctionnaires. » Sous Aménophis IV, voici comment un scribe royal, enterré à Khouit-n-aton, raconte sa vie :



 « Attendu que j'ai passé mon temps depuis la jeunesse comme suivant du dieu bon (le roi) et que lorsqu'il se faisait transporter en tout lieu qu'il aimait, j'étais le compagnon de ses jambes, il m'a donné, étant encore jeune homme, d'arriver à l'état de féal, en paix et en joie suivant son chef en toute fête. » — A la XXII^e dynastie, enfin, un « favori du roi » s'exprime en ces termes :




 « Je ne me suis pas séparé de Sa Majesté dans son palais; mon père ne m'écarte point de sa barque: sa bière douce, je l'ai savourée avec lui; j'ai puisé dans les vases en sa compagnie; le dieu m'a *attaché* à (son) eau fraîche. »

Il résulte de ces textes que les *attachés* étaient chargés auprès du roi d'un service de cour, en qualité de gardes du corps, ou, suivant l'expression égyptienne, de « suivants » (). Un passage d'une inscription du tombeau d'Amenemheb nous permet de bien définir ces fonctions du suivant; le défunt dit qu'il est le « suivant du roi dans toutes ses allées sur l'eau, (sur terre), sur les montagnes, en toute place où se transporte Sa Majesté » (). Un texte de la

1. *Recueil de Travaux*, t. I, p. 161-165; *Beni-Hasan*, I, pl. 25.

2. MARIETTE, *Abidos*, II, pl. 33, a; cf. DEVÉRIA, *Bibl. égypt.*, t. IV, p. 313.

3. LEPsius, *Denkm.*, III, 98, a. — 4. *Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 57. Dans ce texte publié et traduit par M. DARESSY, il faut remarquer le déterminatif  du mot *amalhou*, et le sens verbal qu'a ici l'expression.

5. Ph. VIREY (*Mém. Mission*, t. V, p. 275).

même époque mentionne aussi le « service de cour » des suivants : ... « Moi... je suis le double de Sa Majesté à son gré, je vois ses beautés quand il apparaît dans son palais, je suis en avant des grands, des amis royaux qui commandent aux deux terres, de tous les suivants de Sa Majesté. »

Enfin le féal peut encore exercer vis-à-vis du roi des fonctions sacerdotales; tantôt on lui voit le titre de « prêtre royal » , tantôt celui de « prophète de l'Horus qui est dans le palais » , tantôt celui d'« officiant » . Parfois le féal est attaché à la pyramide du roi, comme cet « inspecteur des prêtres de la pyramide Ouabou-isiou d'Ousirkaf » , ou comme « ce prêtre royal prophète de Sahouri » , ou encore ce « prophète à la suite de la pyramide Nofirou de Didoukari » . A ce titre de prêtre, on pouvait être féal même vis-à-vis d'un roi mort; tel personnage est « prophète » des rois Khoufoui, Sahouri, Nofirirkari, Ousirniri, et il est appelé « le féal » des trois premiers¹; tel autre est à la fois le féal des rois Ounas et Assi², dont il était probablement le prêtre.

Ainsi le féal vis-à-vis du roi remplissait les mêmes fonctions d'ordre intime et religieux que le fils vis-à-vis de son père, ou que le simple vassal vis-à-vis du noble son seigneur. D'après les textes cités plus haut, le titre de féal pouvait être donné à des personnages de tout rang, de fonctions différentes, d'origines diverses; il s'ajoutait aux titres des charges réellement exercées; il définit donc une dignité personnelle d'un individu plutôt qu'une charge effective. Être « l'attaché du roi », c'est devenir son prêtre, ou son suivant, ou son compagnon; c'est être lié par un *lien personnel* à son seigneur quelle que soit la fonction remplie auprès du roi.

Est-il facile de devenir féal du roi? En général, on considérait la collation de cette dignité de féal comme le couronnement d'une carrière, comme le suprême honneur, la plus précieuse récompense d'une vie de bons services.

Voici comment le Papyrus Prisse envisage la carrière idéale d'un Égyptien : « Un fils qui écoute comme un suivant d'Horus, bonheur lui arrive après qu'il a écouté : devenu vieux, il parvient à l'état de

1. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 47.

2. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 151, 154. — 3. *Ibid.*, p. 228. — 4. *Ibid.*, p. 238. — 5. *Ibid.*, p. 307. Ce prêtre royal est appelé naturellement féal vis-à-vis de son dieu » . — 6. *Ibid.*, p. 326. — 7. *Ibid.*, p. 447. — 8. *Ibid.*, p. 491. — 9. *Ibid.*, p. 501.

10. XVII, 10-11.

féal, et il dit les mêmes (préceptes) à ses enfants. » Comme exemple du fait, Phtah-Hotpou se cite lui-même; après avoir dit du bon fils que non seulement il fait le nécessaire auprès de son seigneur, mais qu'il réitère ses services, il ajoute :

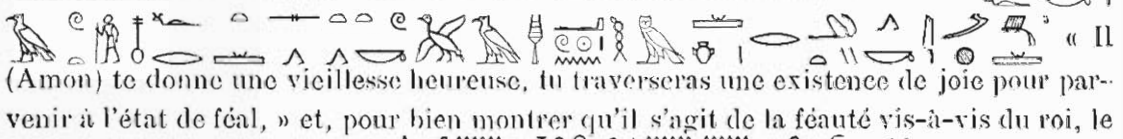


« Ainsi tu me parviendras, sain de membres, à la bienveillance royale¹ en toute occurrence, tu amasseras des années d'une vie sans besoins : c'est ce que j'ai fait sur terre et j'ai amassé 110 ans d'une vie comblée des gratifications royales, à la tête des anciens, le roi ayant fait le nécessaire² pour (ma) place de féal. »

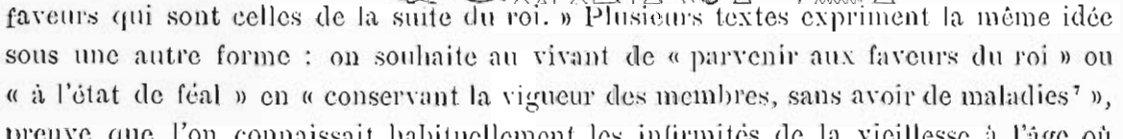
Les textes biographiques confirment cette idée qu'on arrive tard à la dignité d'*Amakhou*. A la XVIII^e dynastie, Rakhmiri, le nomarque de Thèbes, résume ainsi sa carrière :



« Le prince héréditaire, le grand parmi les grands, le noble parmi les amis, le chef des dignitaires, le premier à satisfaire le cœur bien-faisant du souverain; l'habitant du palais l'a favorisé en le plaçant en tête des amis, chef suprême de la terre entière, quand il l'a connu comme accomplissant des choses brillantes, et quand il a établi sa qualité de féal sur sa tête. » Les papyrus et les stèles funéraires donnent assez souvent des formules telles que celles-ci :



« Il (Amon) te donne une vieillesse heureuse, tu traverseras une existence de joie pour parvenir à l'état de féal, » et, pour bien montrer qu'il s'agit de la féauté vis-à-vis du roi, le texte ajoute un peu plus loin :



« Il te donne les faveurs qui sont celles de la suite du roi. » Plusieurs textes expriment la même idée sous une autre forme : on souhaite au vivant de « parvenir aux faveurs du roi » ou « à l'état de féal » en « conservant la vigueur des membres, sans avoir de maladies⁷ », preuve que l'on connaissait habituellement les infirmités de la vieillesse à l'âge où l'on devenait féal du roi. Aussi, quand on arrive jeune encore à cette condition, on ne manque pas de faire mention de cette circonstance exceptionnelle :



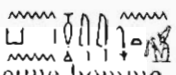
1. XIX, 6-8. — 2. Entendre par bienveillance les rations journalières fournies par le roi.

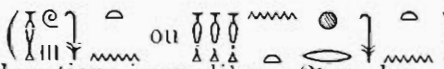

3. Mot à mot : « avec le nécessaire qu'a fait le roi pour... » Le mot *place* a ici le sens de « fief » comme dans d'autres textes cités plus loin.


4. VUUV, *op. cit.*, p. 41. — 5. *Papyrus Anastasi IV*, pl. III, l. 3. — 6. *Ibid.*, pl. IV, l. 2.


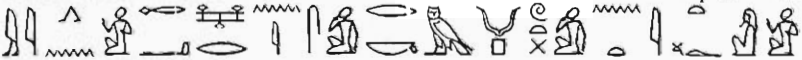
7. *Papyrus Westcar*, pl. VII, l. 17-20; *Stèle de Turin* (cf. *Zeitschrift*, 1870, p. 161). Ces textes seront commentés ci-après.

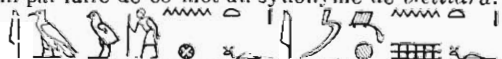
8. LERS., *Denkm.*, III, 98, a (XVIII^e dyn.). Le fait que l'on obtenait la dignité d'*amakhou* comme récompense



encore jeune homme, de parvenir à l'état de féal. » Ou bien « Proseynème  au double du favorisé du roi : étant encore jeune homme, il est parvenu à l'état heureux de féal. » Cette première idée que la dignité de féal est habituellement le couronnement d'une carrière se confirme encore par les textes qui définissent quelles sont les faveurs royales spécialement réservées aux *Amakhou*.

Les « faveurs ou gratifications royales » ( ou ) que reçoivent les *Amakhou* consistent : 1° en don de rations journalières; 2° en don soit de l'emplacement d'une sépulture, soit des matériaux nécessaires à l'édification d'un tombeau dans le voisinage de la tombe royale. On comprend facilement que le don d'une sépulture n'ait été accordé d'ordinaire qu'aux approches de la vieillesse et comme dernier remerciement d'une vie de services.


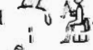

Le texte le plus précis est au Papyrus Westcar. On se rappelle que le roi Khoufoui envoie le « fils royal » Dadoufhor en mission auprès d'un vieux magicien, Didi, qui est dans la condition d'un simple *vassal* () loin de la cour.

Le « fils royal » lui dit :  « Ta condition est celle de tout homme dans la vieillesse. Mais, vieillard, (posséder) l'emplacement pour aborder (au rivage d'outre-tombe), l'emplacement d'un sarcophage, l'emplacement d'une sépulture, rester couché au soleil, sans maladies, sans avoir l'esprit cassé, en ruminant ses pensées, voilà qui est (la condition) d'un féal. » La suite du discours nous montre que cette belle condition de féal, il vient l'offrir, de la part du roi, au vieux magicien : 

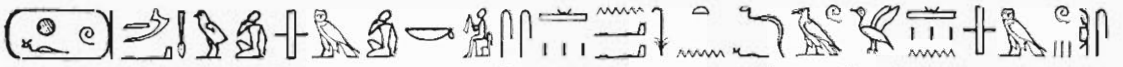
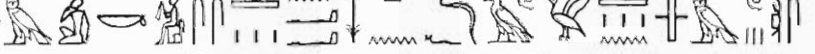
d'une vie de bons services, à un âge généralement avancé, a fini par faire de ce mot un synonyme de *vieillard*. De là, une formule fréquente des inscriptions funéraires : 

(cf. *Sitt.* IV, 1. 227) « le vieillard de sa ville, l'attaché de son nome » où le mot *attaché* exprime d'une façon très concise : « celui qui est parvenu dans la vieillesse à la dignité d'attaché dans son nome ». Il faut de plus tenir compte ici du jeu de signification entre  *dignité, office*, et  *vieillard*, qui se retrouve dans beaucoup de langues (cf. γέρον, πρεσβύτερος — γερουσία, πρεσβυτέριον; senex, senior, senatus, l'ancien, le notable, le sénat). M. LONET a bien voulu me signaler un passage des *Papyrus de Kahun*, édités par M. GRIFFITH, où je retrouve un bon exemple de cet échange de significations (pl. II, 1. 7-8) :

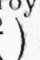
(7)  (8) 
 « Se réjouissent doublement tes (jeunes) recrues de la levée, de ce que tu les fais croître; se réjouissent doublement tes (vieux) attachés, de ce que tu les fais rajeunir. » M. GRIFFITH traduit par *rétérans*, ce qui correspond fort bien au sens dérivé, lequel s'est maintenu constamment à côté du sens primitif : un texte de basse époque (DEMICHEN, *Tempelinschriften*, pl. 21)

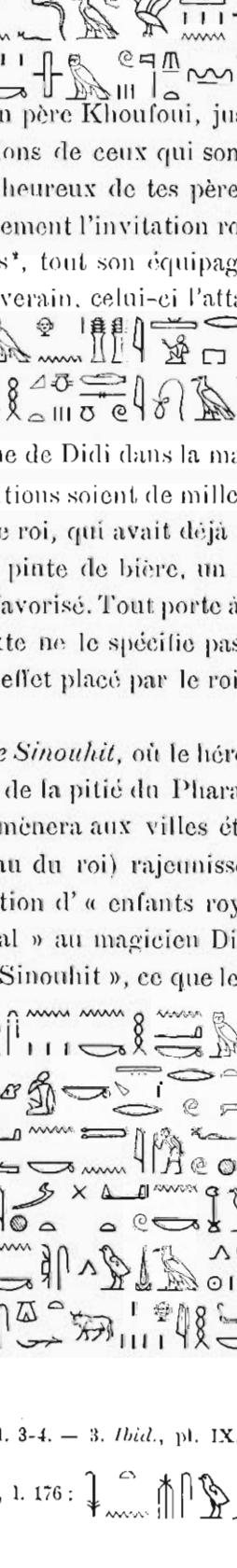
oppose Khonsou enfant  et vieillard , c'est-à-dire parvenu à l'âge de féal. — Quelquefois le mot *amakhou* est déterminé par le vieillard  (*Recueil*, t. XIV, p. 73).

1. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 41 (XVIII^e dynastie). — 2. *Papyrus Westcar*, pl. VII, l. 2.

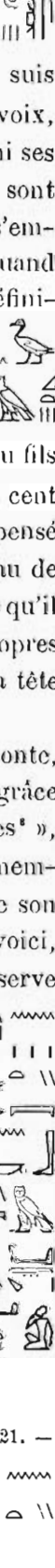
 « Je suis vite venu pour faire appel vers toi, en mission de mon père Khoufoui, juste de voix, pour que tu manges les régals des dons du roi, les rations de ceux qui sont parmi ses suivants, de telle sorte qu'il te fasse passer à l'âge bienheureux de tes pères, qui sont dans la nécropole. » Le vieux Didi accepte avec empressement l'invitation royale, s'embarque pour Memphis avec ses enfants et ses grimoires¹, tout son équipage, et quand ses tours de passe-passe et ses oracles ont satisfait le souverain, celui-ci l'attache définitivement à son service : 

« Sa Majesté dit : Que l'on place la personne de Didi dans la maison du fils royal Dadoufhor pour qu'il demeure avec lui; que ses rations soient de mille pains, cent cruches de bière, un bœuf, cent couffes de légumes. » Le roi, qui avait déjà récompensé deux magiciens, ne leur avait octroyé qu'un pain, une pinte de bière, un morceau de viande et une livre d'encens²; on voit combien Didi est favorisé. Tout porte à croire qu'il a été élevé à la condition d'Amakhou, bien que le texte ne le spécifie pas en propres termes; son chef direct, le fils royal Dadoufhor, est en effet placé par le roi « à la tête des vieillards³ », c'est-à-dire des Amakhou.

Comparons maintenant le passage des *Aventures de Sinouhit*, où le héros du conte, exilé en pays étranger, affaibli par la vieillesse, implore de la pitié du Pharaon la grâce de revenir en Égypte; il prévoit que bientôt « on l'emmènera aux villes éternelles⁴ », et il voudrait, auparavant, que « la faveur royale (l'eau du roi) rajeunisse ses membres⁵ », Amenemhâit I^{er} envoie à Sinouhit une délégation d'« enfants royaux de son palais⁶ », comme Khoufoui avait envoyé un « fils royal » au magicien Didi, et voici, d'après la « copie de l'ordre envoyé au suivant () Sinouhit », ce que le roi réserve

au fidèle revenu à son service : 

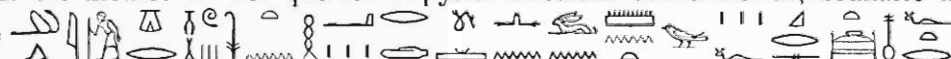
1. *Papyrus Westcar*, pl. VII, l. 17 à 23. — 2. *Ibid.*, pl. VIII, l. 3-4. — 3. *Ibid.*, pl. IX, l. 19 à 21. — 4. *Ibid.*, pl. IV, l. 14-15. — 5. *Ibid.*, pl. VII, l. 24-25.

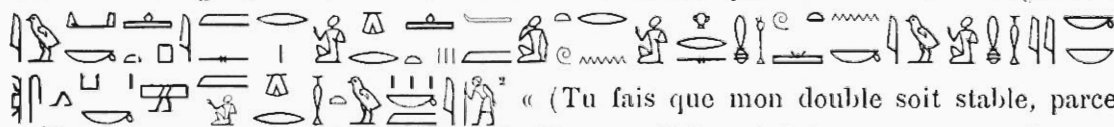
6. *Papyrus de Berlin I*, l. 171. — 7. *Ibid.*, l. 167-168. — 8. *Ibid.*, l. 176 : 

je fis là un bassin, un kiosque, des champs à l'intérieur du domaine, comme on fait aux amis du premier rang... Il y eut aussi une statue ciselée en or avec une robe de vermeil, et ce fut Sa Majesté qui la fit faire. Ce n'est pas un homme du commun à qui il en a fait autant; je fus dans les faveurs du roi jusqu'à ce que vint le jour du trépas.»


Ces deux textes littéraires nous ont donné le tableau *idéal* de ce que peut recevoir un féal de la part de son roi, tant en rations alimentaires qu'en récompenses funéraires. Demandons maintenant aux textes des monuments si l'on rencontrait dans la vie réelle des féaux aussi favorisés que le magicien Didi ou que le prince Sinouhit.

Les inscriptions des stèles ou des tombeaux mentionnent d'une façon plus concise que les textes littéraires les avantages de la condition d'*Amakhou*. Elles insistent cependant sur les doubles gratifications du féal, c'est-à-dire le don des rations alimentaires et de l'appareil funéraire. Une stèle du Musée de Turin, s'exprimant presque dans les mêmes termes que les Papyrus Westcar et de Berlin, souhaite à son titulaire


 « l'arrivée à la vieillesse sous les faveurs du roi, des membres vigoureux et exempts de maladies, une bonne sépulture après un âge avancé, le passage à l'état de féal, le cœur comblé de pains, d'eau et d'air ». A Hagi-Qandil, un flabellifère du roi Aménophis IV dit à son seigneur :

 « (Tu fais que mon double soit stable, parce qu'il a été sur terre le suivant de ton double, et qu'il l'a suivi, à son nom, jusqu'à cette place des favoris.) Comme tu as fait que je repose en elle, ma bouche est munie d'aliments inscrits à mon nom, puisque tu as décrété que je sois comme tous tes favoris et suivants de ton double, et que je marche sous tes faveurs dans la vieillesse. » Nous trouvons donc ici la confirmation complète des textes littéraires.

Mais le plus souvent les monuments, au lieu de détailler toutes les faveurs royales, insistent plus particulièrement sur l'une ou l'autre d'entre elles. Voici quelques textes qui mentionnent surtout le don des rations journalières aux féaux. Une stèle d'Abydos, que Mariette attribue à la XII^e dynastie, nous fait quelques révélations sur la noble dame Tanii :

 « Je suis maîtresse de perfection, à la tête des gens distingués, la féale et la favorisée de ma bonne souveraine. Comme ce qui sortait de ma bouche émerveillait le roi à cause de sa justesse, il me fit des présents de sa table chaque jour. » On

1. Cette stèle fut publiée par CHABAS dans la *Zeitschrift*, 1870, p. 161, et de nouveau par MASPERO, *Recueil de Travaux*, t. IV, p. 134. — 2. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 47.


3. MARIETTE, *Catalogue des Monuments d'Abydos*, p. 171, n° 635. Le texte porte 

donna à sa bouche ce qui lui semblait excellent¹, à savoir des rations qu'on lui servait à elle, la féale vis-à-vis de l'épouse royale. » Ce texte, d'autant plus curieux qu'il s'agit d'une femme, peut être commenté par ce passage de la stèle d'Anna² :



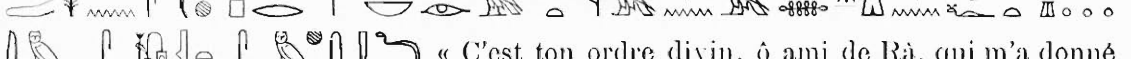
« Comme j'emplissais le cœur du roi en tout lieu sien, il me fit plus grand que mes pères : je parvins, vieillard, auprès des féaux avec les faveurs de Sa Majesté, chaque jour je recommençai de trouver sur la table du roi, à savoir : pains de ceux qui servent d'offrande pour le roi, bières de même qualité, viande, fruits, miel, farine, vin, olives. »


Beaucoup plus nombreux sont les textes qui insistent sur l'idée de la sépulture des féaux, dont les frais soit d'emplacement, soit de décoration sont à la charge du suzerain. Le mastaba de Sokhit-ni-anekhoun³ nous en donne un exemple dès la V^e dynastie. Ce

personnage qui est  « féal vis-à-vis du roi Sâhouri » nous a détaillé, dans les inscriptions de son tombeau, les faveurs qu'il a reçues du roi.



« Sa Majesté dit au grand médecin Sokhit-ni-anekhoun : Vigueur à ce conseiller, quand il plaira aux dieux que tu marches vers l'Occident, et grande vieillesse en qualité de féal. » — Puis le féal prend la parole et dit au roi :



« C'est ton ordre divin, ô ami de Râ, qui m'a donné une stèle-porte de pierre pour ce tombeau de l'Amenti. Sa Majesté ordonna qu'on lui apportât deux stèles-portes de Tourah en pierre, et qu'on les mit à l'intérieur des salles de l'édifice Khaourri-Sahouri. Le commandant en chef des deux corps d'artisans des ateliers sacrés y mit des artisans, pour qu'ils y travaillent devant le roi lui-même venu chaque jour pour voir leur travail et pour transmettre son fluide protecteur. Sa Majesté y fit mettre des ornements qu'ils décorèrent en bleu. » Telle est la faveur accordée par le roi à celui qui se déclare son féal . — Un siècle plus tard,



1. Littéralement : « ses perfections ». Ce texte est fort difficile, mais le sens général en est néanmoins certain.

2. Publiée par BOURIANT, *Recueil de Travaux*, t. XII, p. 107, l. 15 sqq.

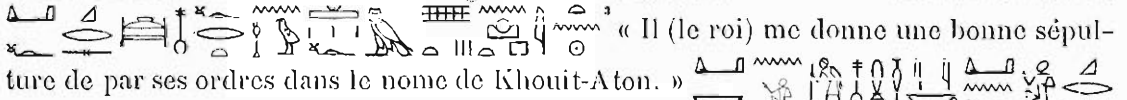
3. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 202-205; cf. MASPERO, *De quelques termes d'architecture égyptienne* (*Proceedings S. B. A.* June 1889). — Sur les faveurs relatives à la sépulture réservées aux àmakhou, cf. PIEHL, *Zeitschr.*, 1893, p. 90-91.

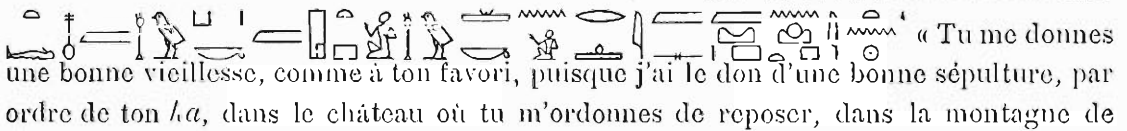
continuellement auprès du roi, qui lui rendaient en service de cour ses présents; ceux-là ne quittaient guère la résidence royale. Il y avait d'autres féaux, les grands princes des nomes, qui vivaient le plus souvent dans leurs domaines, et pour qui la distribution des faveurs royales ne pouvait s'opérer matériellement comme pour ceux qui résidaient près du souverain.

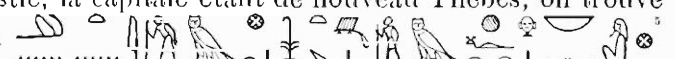
a) Les féaux qui vivaient à la cour recevaient nécessairement leurs « faveurs » en nature auprès du roi. Dans les contes populaires, nous avons vu que le magicien Didi et le prince Sinouhit avaient été attachés à la *maison* du *fiis royal* et des *enfants royaux*; c'est dire que leur vie s'écoulait dans le voisinage même du roi.



Nous avons les stèles de deux personnages appelés  « Féaux dans le château de Titooui », résidence royale d'Amenemhâit I^{er}, située entre Memphis et Meïdoum²; comme chacune des inscriptions mentionne que les titulaires sont  « maîtres de leur sépulture », il faut conclure que l'emplacement de leurs sépultures était dans le voisinage de Titooui, et qu'ils touchaient en ce lieu leurs rations journalières. — A la XVIII^e dynastie, quand la capitale fut transportée temporairement à

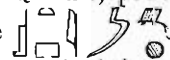

Khout-Aton, les tombeaux de Hagi-Qandil nous donnent les formules suivantes :

 « Il (le roi) me donne une bonne sépulture de par ses ordres dans le nome de Khout-Aton. »

 « Tu me donnes une bonne vieillesse, comme à ton favori, puisque j'ai le don d'une bonne sépulture, par ordre de ton *ha*, dans le château où tu m'ordonnes de reposer, dans la montagne de

Khout-Aton. » — A la XIX^e dynastie, la capitale étant de nouveau Thèbes, on trouve dans une stèle du tombeau d'Anna  « parvenir à la vieillesse dans Thèbes, à l'état de grand féal dans Khafit-hi-Nibous (nécropole en face de Karnak) ». — A l'époque saïte, quand on remet en honneur les

titres archaïques, on trouve ceux de  « le grand féal dans la maison du roi », de  « le grand féal dans sa ville, Thèbes » et de  « le féal en qualité d'administrateur de la double maison blanche » (probablement celle de Saïs).

D'autre part, certaines expressions peuvent nous donner des indications. La formule, « les aliments inscrits à mon nom³ », d'un tombeau de Hagi-Qandil, prouve l'existence d'une comptabilité spéciale. L'expression du Papyrus Prisse  « la place, le fief du féal » suppose une administration dont on retrouve un titulaire sous la V^e dynastie : un  « administrateur de la double maison de l'or » s'intitule aussi

1. MARIETTE, *Catalogue d'Abydos*, p. 326, n^o 914, et DE ROUGÉ, *Inscriptions hiéroglyphiques*, pl. XIV.

2. Sur ce château, voir MASPERO, *Histoire*, t. I, p. 464, note 7.



3. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 41. — 4. *Ibid.*, p. 47.


5. C'est la seconde stèle du tombeau d'Anna, publiée par BOURIANT (*Recueil de Travaux*, t. XIV, p. 73).

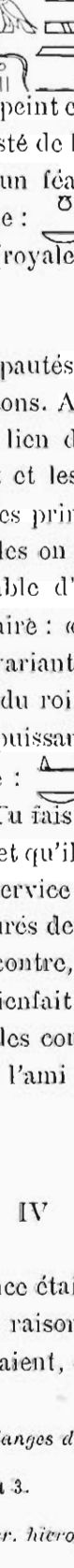
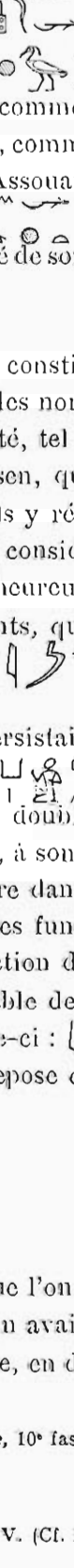
6. LOUVRE, A 93; BRUGSCH, *Thesaurus*, VI, p. 1253.

7. *Recueil de Travaux*, t. XIV, p. 29.

8. SHARPE, *Egypt. Inscript.*, I, pl. III. — 9. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 48, l. 27-28.

de Sinouhit : ...  « ... en don du roi, un sarcophage en bois de cèdre vert, peint et sculpté comme pour un chef de la bonne demeure, un lit funéraire en or fin, incrusté de lapis vrai, comme on fait à un mâne bien équipé. » Le défunt a déclaré qu'il est un féal. — A Assouan, un prince, après s'être réclamé du titre de féal, dit de lui-même :  « Je suis un homme de la suite (royale), un aimé de son seigneur, qui le favorise continuellement et chaque jour. »

Ainsi, presque partout où des principautés s'étaient constituées, on trouve la trace d'une politique caractéristique des Pharaons. Admettre les nomarques dans une dépendance *personnelle*, leur faire désirer ce lien de vassalité, tel était le but que se proposaient, par exemple, les Amenemhâit et les Ousirtasen, qui eurent si longtemps à redouter les retours offensifs des familles princières. Ils y réussirent si bien que dans les clans de noblesse les plus considérables on en vint à considérer la « féauté d'auprès du roi » comme la condition indispensable d'une vie heureuse. Un des tombeaux de Béni-Hasan donne à la formule funéraire : « O Vivants, qui aimez la vie... », qui énumère des promesses de prospérité, la variante  « Si vous voulez être des féaux auprès du roi. »

Ce lien personnel était d'autant plus puissant qu'il persistait après la mort. Un « attaché » d'Aménophis IV dit à son maître :  « Tu fais que mon double soit stable, parce qu'il a été sur terre le suivant de ton double, et qu'il l'a suivi, à son nom, jusqu'à cette place des favoris. » Le féal restait donc au service du maître dans l'autre vie; et, de fait, les tombeaux royaux sont toujours entourés des demeures funéraires de leurs attachés, comme d'autant de remparts. Mais, par contre, la protection du roi durait dans l'autre monde; elle assurait à l'âme du féal le bienfait inestimable de la sécurité du tombeau. Nous nous expliquerons alors les formules comme celle-ci :  « Tandis que l'ami du roi repose comme un féal, point de tombeau à qui se raille de Sa Majesté. »

IV

Une troisième forme de la dépendance était celle que l'on contractait vis-à-vis d'un dieu dans ce monde et dans l'autre. Les raisons que l'on avait de devenir le féal d'un dieu étaient multiples. Les dieux se divisaient, en Égypte, en dieux des vivants et dieux

1. Louvre, Stèle C 15, dernière ligne. (Cf. *Mélanges d'archéologie*, 10^e fascicule, p. 157, note 8.)

2. *Recueil de Travaux*, t. X, p. 186.

3. NEWBERRY, *Beni-Hasan*, I, pl. XLIV, l. 2 et 3.

4. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 47.

5. MARIETTE, *Abydos*, II, pl. 24-26; PRIBL, *Inscr. hierogl.*, III, pl. V. (Cf. *Zeitschrift*, 1893, p. 91.)

quantité de « féaux de Phtah et de Neit » que l'on trouve dans le Delta, à l'époque memphite et à l'époque saïte.

Enfin, dans le choix d'un dieu qui vous avait en sa féauté, entraient des raisons de mode, de lieu, de convenance, de dévotion particulière, qui nous échappent le plus souvent et qui font que tel ou tel personnage du commun, ou même tel ou tel prince, est féal vis-à-vis de tel ou tel dieu en sus du dieu de son propre nome ou de sa propre ville.

B. Ceux qui, pour ces raisons particulières, avaient été les féaux d'un dieu pendant leur vie terrestre pouvaient espérer que ce lien de dépendance se perpétuerait dans la vie d'outre-tombe. Mais les autres, ceux qui n'avaient eu de lien personnel que vis-à-vis de leur seigneur, roi ou prince, devaient rechercher le moyen de retrouver la même condition avantageuse au delà du tombeau; ceux, enfin, qui n'avaient pu trouver de protecteur durant leur vie voulaient avoir la consolation d'être plus heureux après leur mort¹. D'où la conception, pour les Égyptiens, que tout mort devait être le féal d'un dieu des morts, surtout des plus puissants, Osiris et Anubis; et, comme l'inégalité des conditions était supposée bien moindre dans l'autre vie, sur presque tout monument funéraire on put graver le souhait d'être parmi les féaux d'outre-tombe.


Parfois les formules permettent de saisir la transition entre la condition de féal d'un dieu pendant la vie et la continuation de cette féauté après la mort. L'inscription de Phtahshopsisou, à Saqqarah, nous en offre un bon exemple :



Le titulaire, qui est grand prêtre de Phtah, se recommande d'abord de ce qu'il fut féal, pendant sa vie, vis-à-vis de son dieu. « Ofrande royale à Osiris, ofrande au dieu grand maître de vérité, pour qu'il (le titulaire) vive dans une très heureuse vieillesse sur son siège de féal vis-à-vis de Phtah, pour qu'il ait ensuite une sépulture dans la nécropole de l'Amenti bienheureux. Ofrande à Anubis, le commandant du pylône divin, maître de la nécropole, le chef de sa montagne, résidant dans l'oasis, pour que sortent à la voix (du titulaire) les offrandes dans (les fêtes)... Ofrande au maître d'Abydos, pour qu'il (le titulaire) circule heureusement sur les chemins heureux sur lesquels circulent les féaux du dieu grand, maître de la bonne sépulture. » Nous voyons que le féal de Phtah, assuré déjà de rester le féal de son dieu², se recommande en outre envers les grands

1. C'est à ce sentiment que correspondent les formules des statuettes funéraires (Oushabti), qui mettent leurs services à la disposition de tout mort, qu'il fût riche ou pauvre.

2. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 150.

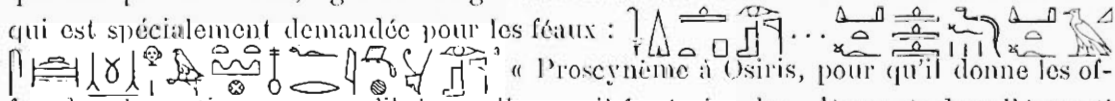
3. Même préoccupation dans cette formule de prière à Amon et à Osiris :  « Qu'ils me donnent d'être un Lumineux juste de voix, d'avoir des offrandes; que je sois sur terre un féal pour renaitre, âme du ciel, dans la barque d'éternité. » (*Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 43; XVIII^e dyn.)

dieux des morts, Osiris et Anubis; ainsi procèdent encore la plupart de ceux qui sont les féaux du roi ou de tout autre seigneur; deux *recommandations* valaient mieux qu'une, surtout quand il s'agissait d'Osiris et d'Anubis, « les maîtres de la sépulture et des offrandes funéraires ».

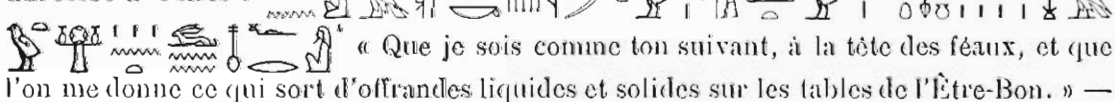
C'est en effet à ce titre de dispensateurs de la sépulture et de la nourriture dans la vie d'outre-tombe que les morts se recommandent à Osiris et à Anubis, à peu près dans les mêmes termes qu'ils se recommandaient au roi. Voici un des types les plus anciens de ces formules :

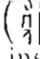
 « Proseynème à Anubis, pour qu'il donne (au titulaire) sa sépulture dans la nécropole de l'Amenti, une très heureuse vieillesse comme féal du dieu grand, féal d'Osiris, maître d'Abydos, pour qu'il circule sur les heureux chemins sur lesquels circulent les féaux, en faisant les offrandes que fait passer le féal, agissant au gré de son dieu¹. »

— Parfois c'est la nourriture qui est spécialement demandée pour les féaux :

 « Proseynème à Osiris, pour qu'il donne les offrandes, les rations, pour qu'il donne l'appareil funéraire, les vêtements dans l'Amenti bienheureux au féal d'Osiris. »

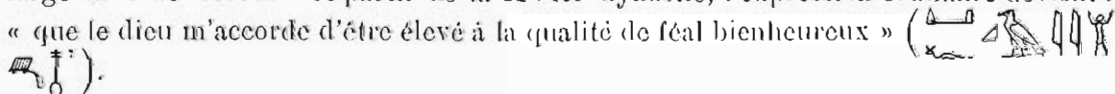
Le souhait est encore plus précis dans cette prière adressée à Osiris :

 « Que je sois comme ton suivant, à la tête des féaux, et que l'on me donne ce qui sort d'offrandes liquides et solides sur les tables de l'Être-Bon. »

Les types de formules changent avec les temps; à partir de l'époque thébaine, celle où il est question des « routes sur lesquelles circulent les féaux » tend à disparaître²; on parle plus volontiers de « suivre » () les dieux d'outre-tombe, et parfois on précise en quelle « place » on désire être inscrit en qualité de féal :



le défunt demande au dieu Khem : « Que tu me donnes d'être un Lumineux dans le ciel... d'obtenir ce qui sort à la voix... d'être un féal à la suite de Sokaris, maître des sépultures, plus encore que mes pères et mes ancêtres, juste de voix dans la large salle de Sibou. »

A partir de la XVIII^e dynastie, l'expression ordinaire devient : « que le dieu m'accorde d'être élevé à la qualité de féal bienheureux » ().

1. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 160.

2. Cf. MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 426-427. Autre type de formule :

 (LERSIUS, *Denkm.*, II, 112 d).






3. *Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 175. (Époque saïte.)

4. Siècle de Turin (XIV^e dynastie ?), *Recueil de Travaux*, t. III, p. 123.

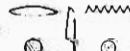


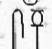
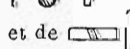
5. On en trouve encore un exemple à Bersheh. (Cf. NEWBERRY, *El-Bersheh*, II, pl. XIII.)

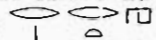
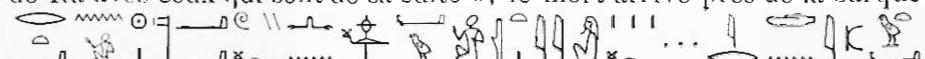

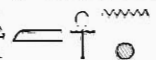
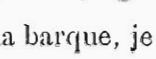



6. DE ROUGÉ, *Inscr. hiérog.*, pl. CLV; cf. formule analogue dans MARIETTE, *Cat. d'Abydos*, n° 904, p. 320.

7. *Mémoires de la Mission*, t. V, p. 232, 365.

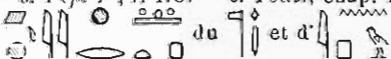
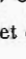

les textes de la pyramide de Pépi I^{er} une description complète de la transformation de ce roi en *Amakhou*. Tout d'abord, l'arrivée :  « Ce Pépi traverse donc, vers le Champ des Souchets, la demeure excellente du dieu grand; il y accomplit ce qu'on y doit accomplir (pour être) parmi les féaux. » L'admission au Champ des Souchets ne se fait point sans formalités : Pépi a trouvé ses futurs compagnons, les dieux féaux, en armes et prêts à le repousser s'il n'a pas des titres à devenir féal : « Ce Pépi a trouvé les dieux debout, revêtus de leurs toiles et leurs sandales blanches aux pieds; ils ont lancé leurs sandales blanches à terre, ils ont arraché leurs toiles, ils ne se sont pas réjouis de ton arrivée, mais ils vous disent : « Dressez la javeline! » (*Joie-du-Cœur* est le nom de cette javeline, maîtresse du Pays d'Offrandes). Lève-toi donc, Osiris, assigne par décret ce Pépi aux seigneurs de la javeline *Joie-du-Cœur*, maîtresse du Pays d'Offrandes ()», comme tu attribues Horus à Isis, le jour où tu l'as rendue enceinte (d'Horus), pour qu'ils donnent que Pépi mange des fruits et qu'il boive des fruits qui sont dans le Champ des Offrandes. » Pépi, une fois admis, va devenir un *Amakhou* :  « Conduisez (dit-on à la double neuvaine des dieux) ce Pépi en barque avec vous au Pays d'Offrandes pour la transformation de ce Pépi en maître de féauté. » Alors Pépi va rendre hommage au chef militaire des suivants d'Osiris, l'Horus guerrier de l'Hadès () et une dernière invocation à Osiris le consacre définitivement :  « Donne que ce Pépi se lève en sa féauté, que ce Pépi se lève et qu'il prenne la féauté devant toi, comme Horus a pris la maison de son père au frère de son père Sit par-devant Sibou. (Déclare que ce Pépi est prince parmi les Lumineux Indestructibles.) » Il est donc aisé de se représenter l'arrivée du féal devant le roi des morts : la garde prend les armes autant par précaution que pour faire une parade; le féal se présente au roi; on l'installe et on l'inscrit comme pensionné de Sa Majesté, tel qu'un fils dans la maison de son père, tel qu'un féal dans la maison de son seigneur⁶.

1. *Pépi I^{er}*, l. 403-404 (traduction de MASPERO). — 2. *Ibid.*, l. 403-411. — 3. *Ibid.*, l. 414-415. — 4. *Ibid.*, l. 419; cf. MASPERO, *Les Forgerons d'Horus et la Légende de l'Horus d'Edfou*, dans la *Bibliothèque égyptologique*, t. II, p. 313 sqq. — 5. *Ibid.*, l. 434.



6. L'assimilation du mort au féal du roi est telle que Pépi II reçoit les titres de  « connu de Râ » (cf.  « connu du roi ») de  « ami de Hor-Khouthi » (cf.  « l'ami unique ») et de  « suivant de Râ » (cf. p. 17, ce qui est dit des suivants du roi). — *Pépi II*, l. 658-659; *Recueil de Fragments*, t. XII, p. 143). De même, au *Todtenbuch*, chap. cxxx, l. 27-28, on dit que le défunt « a accès dans tous les lieux secrets de la nécropole, et qu'il trouve la porte du grand château du roi de la Haute et Basse-Égypte » qui est ici Osiris.


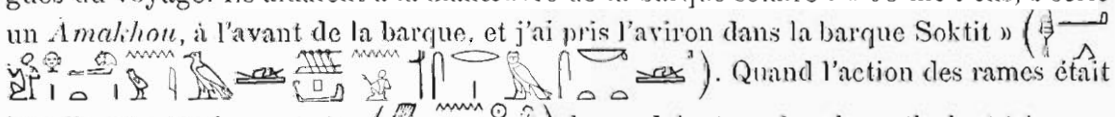
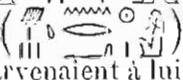
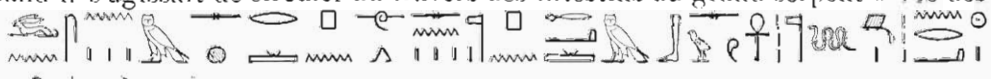
Les papyrus funéraires de l'époque thébaine nous donnent des renseignements analogues sur la condition des féaux morts. Mais la conception matérielle de l'autre existence a un peu changé; c'est l'arrivée dans la barque d'Osiris qui est le terme du voyage et qui consacre l'admission dans le paradis. Au chapitre intitulé :  « Chapitre de faire monter le mort dans la barque de Râ avec ceux qui sont de sa suite », le mort arrive près de la barque solaire et dit :  « Le dieu Râ me donne ses deux bras et ses matelots ne me repoussent pas, séparer le féal N de la barque du Soleil, ce serait séparer l'œuf de la tortue!... » Être admis à la féauté, cela veut dire, comme sur terre, participer aux rations journalières du roi :    « Étant admis dans la barque, je navigue vers l'orient du ciel, je mange ce qu'ils mangent, je vis de ce dont ils vivent, car je mange les pains de la demeure du maître des offrandes. » La nourriture des féaux est abondante comme sur terre; ils reçoivent, dans les champs d'Ialou, « des pains, des cruches de liquides, des fruits des champs, de l'orge et du blé de 7 coudées de haut que moissonnent les suivants d'Horus¹ ». L'idée des rations alimentaires s'associe si naturellement au mot de *féal*, qu'on ne sépare plus ces expressions; le mort dit qu'il est un des féaux « parmi lesquels il mange les pains » (), de même que Pépi I^{er} disait qu'il était de ces morts « dont la bouche est munie » (). Comme plusieurs des féaux pendant leur vie, le mort se flatte d'être continuellement associé « à la table de son roi, le chef de Didou » ().



Mais les offrandes que le mort touche comme féal doivent lui être garanties par un domaine fixe dont le revenu sera affecté à ce service; cela se passe ainsi sur terre, et aussi dans le Champ-des-Offrandes où Pépi I^{er} a été introduit; cela se passe encore de pareille façon dans les paradis réservés aux morts de l'époque thébaine. L'idéal de la vie d'outre-tombe est alors de monter dans la barque du Soleil pour parcourir avec lui son empire du jour et de la nuit; mais ce Soleil qui circule est un Pharaon qui voyage à travers les cités de son empire; chemin faisant, il procède comme les rois terrestres « séparant la ville de sa voisine, faisant savoir à chaque ville ses frontières d'avec l'autre ville, dressant leurs stèles-frontières durables comme le ciel, répartissant leurs eaux selon ce qui était dans les livres, etc.⁷ ». Ainsi fait le Soleil, dans ses tournées, pour les « suivants » qui sont dans sa barque et pour les suivants d'Osiris qu'il trouve

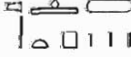
1. *Todtenbuch*, chap. c, l. 4-5. — 2. *Ibid.*, chap. LIII, l. 3. — 3. *Ibid.*, chap. XCIX, l. 32 sqq. — 4. *Ibid.*, chap. XXXI, l. 11; cf. chap. LXX, l. 3. — 5. *Pépi I^{er}*, l. 178. — 6. *Todt.*, chap. XXXI, l. 10. On trouve parfois la formule « Féal vis-à-vis des offrandes »  du  et d', d'Osiris et d'Anubis » (*Recueil de Tracaux*, t. XV, p. 6 et 7).

7. MASPERO, *La grande Inscription de Béné-Hassan*, dans le *Recueil de Tracaux*, t. I, p. 162.

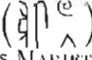
établis dans son empire. « Quand la Majesté de ce dieu grand (Rà) arrive dans la contrée des Vaillants (troisième heure de la nuit)... il y adresse la parole aux suivants d'Osiris pour ce nome, et leur fait la distribution des champs pour cette contrée... Quiconque connaîtra ces paroles sera parmi les possesseurs de *place* (lieu) et aura son pain en face de lui, avec Rà. » (). Nous retrouvons un texte analogue à l'arrivée du soleil dans la sixième heure : « La Majesté de ce dieu grand... adresse la parole aux dieux qui sont (dans cette heure), ordonnant qu'ils entrent en possession de leurs biens funéraires pour cette cité... il confère aux dieux les champs pour leurs offrandes, il leur donne de l'eau pour leurs bassins en ses voyages en l'autre monde, chaque jour. » (). — On voit qu'on ne procède pas autrement pour les féaux morts que pour les féaux des contes populaires ou que pour tel ou tel des titulaires de tombeaux.

En échange de ces gratifications, qui sont l'équivalent exact des « gratifications ou faveurs d'après du roi » () les féaux d'outre-tombe, comme ceux de la terre, rendent des services personnels. Ceux d'entre eux qui désiraient rester dans la barque de Rà et le suivre en ses voyages devaient participer aux dépenses et aux fatigues du voyage. Ils aidaient à la manœuvre de la barque solaire : « Je me tiens, s'écrie un *Amakhou*, à l'avant de la barque, et j'ai pris l'aviron dans la barque Soktit » (). Quand l'action des rames était insuffisante, les féaux de Rà () descendaient sur les rives, tiraient à la corde la barque divine⁴, et parvenaient à lui faire franchir les passages les plus périlleux, même quand il s'agissait de circuler au travers des intestins du grand serpent « Vie des dieux » :  « Ceux qui sont dans ce dessin et qui tirent ce dieu dans les



1. Le texte d'après G. JÉQUIER, *Le Livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 60 sqq. Cf. MASPERO, *Les Hypogées royales de Thèbes* (Bibliothèque égyptol., t. II, p. 54-55). — Le mot  place a ici le sens de *place donnée*, de *stef*. (Cf. , *Pap. Prisse*, XIX, et page 26 de cette étude.)

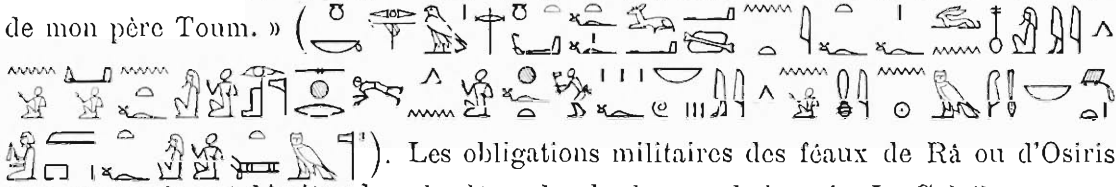

2. G. JÉQUIER, p. 86 sqq.; MASPERO, p. 87 sqq. Les  sont les biens attribués à titre inaliénable pour le service des offrandes funéraires.

3. *Pap. fun. du Louvre*, n° 3148, p. vi, l. 10 (PIERRET, *Ét. égyptol.*, p. 42 sqq.); cf. le chap. cxxxvi du *Todt*.

4. C'est la position caractéristique des « suivants » () que de tirer à la corde soit la barque, soit le traîneau du seigneur. (Cf. la description donnée dans MARIETTE, *Les Mastabas*, p. 324, 343.)

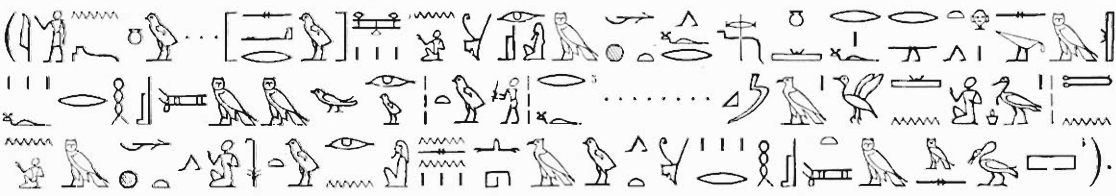
5. Sur ce passage que je ne me flatte point de pouvoir interpréter, voir le texte dans PIERRET, *Le Livre*

intestins du serpent « Vie des dieux », ce sont les féaux de Râ, qui sont de sa suite. » Au tombeau de Sêti I^{er}, la barque solaire est trainée par des  « des féaux qui halent » au moyen d'un serpent allongé en forme de câble'. — Les féaux rentrent-ils dans la barque? Leur préoccupation constante est de « garder l'équilibre, de repousser le serpent Apophis » (.

Quant aux féaux qui préféraient recevoir du dieu Râ des territoires dans les circonscriptions des XII heures de la nuit, leurs obligations envers leur souverain n'étaient pas moins précises. Le féal, assimilé à Horus, devait accepter l'héritage de la lutte éternelle contre Sit : « Je suis Horus, vengeur de son père, héritier de son père Ounnofir; je viens exécuter pour mon père Osiris le renversement de tous ses ennemis, car je viens chaque jour en juste de voix, en maître de féauté, dans la demeure de mon père Toum. » (). Les obligations militaires des féaux de Râ ou d'Osiris sont expressément décrites dans les légendes des heures de la nuit. Le Soleil, sous son nom d'Aoufou, leur rappelle ainsi leurs devoirs : 

 « Vous qui êtes munis d'épées, taillez en pièces les ennemis d'Osiris, et vos saisons seront durables, et stables vos années... »  « Combattez pour moi et défendez-moi contre Apophis, et mon âme vous fera vivre, vous respirerez par mon corps, vous conserverez vos places suivant le règlement qui a ordonné que vous y soyez. »

Ailleurs Râ dit « à ceux qui suivent Osiris » : « O vous... que j'ai placés auprès d'Osiris pour le défendre, pour escorter ses images, pour anéantir ceux qui l'attaquent..... j'ai créé vos âmes pour moi, afin qu'elles soient derrière moi, et c'est ce que j'ai fait pour elles qui vous empêche de tomber au lieu d'anéantissement. »

). On voit le côté intéressé des libéralités qu'Osiris et Râ faisaient à leurs féaux; comme

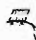

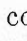
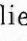
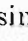
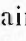
de ce qui est dans l'hémisphère inférieur (Papyrus du Louvre, n° 3071), dans le premier volume des *Inscriptions inédites du Louvre*, p. 140-141), et le commentaire dans MASPERO, *Les Hypogées royales de Thèbes* (Bibliothèque égyptologique, t. II, p. 142 sqq.).

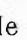

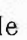


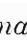
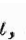
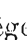

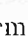

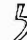


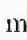
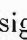

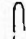
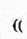


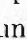

1. LERÉBURE, *Le Tombeau de Sêti I^{er}* (Mémoires de la Mission française au Caire, t. II), II^e partie, pl. VI. Cf. LEPSIUS, *Denkm.*, III, pl. 135.

2. *Todtenbuch*, chap. c, l. 3. — 3. *Ibid.*, chap. cXLV, l. 75.

4. LERÉBURE, *Le Tombeau de Sêti I^{er}*, IV^e partie, pl. XXXII; MASPERO, *Les Hypogées royales de Thèbes* (Bibliothèque égyptologique, t. II, p. 52-53).


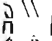


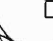

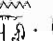
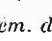
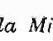
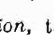
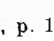
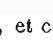
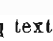
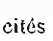
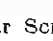

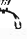
5. LERÉBURE, *loc. cit.*, I^{re} partie, pl. XIX, l. 28-31. — 6. *Ibid.*, pl. XVII, l. 38; MASPERO, *loc. cit.*, p. 63-64. Lire à ce passage tout le discours de Râ.


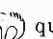
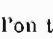
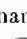
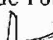
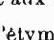
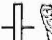
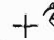

Ainsi, dans l'une et l'autre existence, le « suivant de son seigneur » recevait un insigne distinctif, tissu ou parure, en forme d'écharpe, de collier ou de couronne, c'est-à-dire un *lien* véritable qui le tenait *attaché*. Cet insigne, sur les représentations que nous possédons, n'a pas la forme : mais, comme il a eu des formes variables, on peut supposer qu'à l'origine le féal recevait comme insigne le lien  auquel on a substitué tous les liens et colliers similaires , , , , etc. Peut-être faut-il voir la forme schématique d'un insigne de ce genre dans la courte bandelette bouclée que le mort tient serrée dans sa main sur presque toutes les représentations des stèles ou des peintures funéraires.

L'existence d'un insigne matériel permet, me semble-t-il, d'expliquer le sens originel de la formule   *nibou Amakhou*, abrégé de la formule             *nibou Amakhou khir nibou-f*, « maître de féauté vis-à-vis de son seigneur », que l'on retrouve à tant de milliers d'exemplaires sur les monuments égyptiens. L'expression que l'on traduit « maître de féauté » a probablement signifié au début « maître, possesseur, de l'insigne  ». Le mot  « maître, seigneur » s'accole volontiers à un objet matériel pour exprimer qu'on possède en toute propriété cet objet¹. De même que tout défunt ayant un tombeau était appelé    « possesseur de sa sépulture », de même tout attaché d'un seigneur, — et chacun pouvait s'attacher au moins aux dieux des morts, — s'appelait   « possesseur du lien de féauté ». Il est probable que l'on passa vite du sens concret de l'expression au sens abstrait « maître de féauté ». Une formule qui pouvait s'écrire sur tout monument funéraire était condamnée à n'avoir un jour qu'une signification très vague et conventionnelle. Le titre   devint un « poncif » de la liturgie, de même que la figure de l'homme tenant en main un lien bouclé était devenue un « poncif » de la décoration funéraire. Mais, à l'origine, cette formule, comme cette figure, devait avoir un sens précis².

Il résulte de ces recherches³ que l'épithète d'*Amakhou*, l'attaché, le féal de quelqu'un, ne désigne pas une vague qualité morale, mais définit les conditions d'une


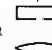
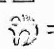

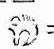
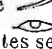



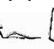

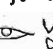



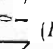
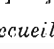
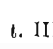
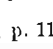
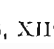
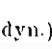
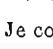
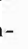
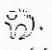

1. Plusieurs de ces exemples (              ) ont été réunis par Éd. NAVILLE, *La Litanie du Soleil*, p. 15 et 45; cf. BRUGSCH, *Wort.*, p. 744 sqq.

2. Si  est bien l'insigne porté autour du corps par les féaux, le vêtement ou la parure des suivants d'Horus, on pourrait expliquer matériellement cette formule d'apparence très mystique que le prêtre récite en s'adressant au mort : « Vient l'encens, vient le parfum, vient l'épi, vient la féauté qui sort du dos d'Osiris. »               . (*Mem. de la Mission*, t. I, p. 146, et cinq textes cités par SCHIAFFARELLI, *Lib. d. funér.*, II, p. 123.) La « féauté » pourrait être simplement le « lien  » détaché du dos d'Osiris et remis par lui à son féal.


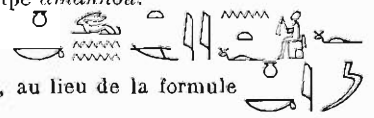
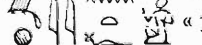
3. En terminant, je voudrais donner une explication de l'orthographe    que l'on trouve aux basses époques, et où  est remplacé par l'œil de l'épervier. M. PIENT a proposé pour   l'étymologie    « ce qui entoure l'œil de l'épervier » (*Rec.*, III, 66). M. LORER explique plus récemment

situation matérielle. C'est la condition des membres de la famille vis-à-vis du père, des sujets vis-à-vis de leur prince, des morts vis-à-vis des dieux rois des morts. Si l'épithète d'*attaché* est fréquente, ce n'est pas uniquement un indice de banalité; cela prouve que la société égyptienne était faite de telle sorte que tout le monde pouvait être *Amakhou* de quelqu'un : le plus pauvre était le féal de son père ou des dieux des morts; les mieux nés pouvaient devenir les féaux des grands seigneurs; les plus favorisés « parvenaient à la féauté auprès du roi ». Cette condition de féal comportait des obligations et des bénéfices : les obligations consistaient à « suivre » son seigneur pour garder sa personne, travailler à son service et lui rendre le culte funéraire; les bénéfices consistaient dans une protection de tous les jours accordée par le seigneur, dans des rations de nourriture plus ou moins abondantes, dans le don d'un emplacement de sépulture ou d'un mobilier funéraire, suivant le degré de bienveillance ou de richesse du maître. On voit que ces obligations et ces bénéfices embrassent la vie terrestre et d'outre-tombe : d'où il suit que nous retrouvons tout naturellement des féaux dans les paradis égyptiens.

Mais le terme d'*Amakhou* n'a eu vraiment son sens fort, la condition de féal n'a été générale qu'aux premiers temps de la vie de société en Égypte. D'après les textes historiques et religieux, on peut supposer qu'il a existé une époque en Égypte où, du haut en bas de la population, dans la famille et dans la société, il n'y avait que des féaux rigoureusement hiérarchisés, les fils attachés à leurs pères, ceux-ci attachés à des seigneurs, ceux-là attachés à leurs rois qui, eux-mêmes, étaient attachés aux dieux. Mais, à l'époque historique, ce bel ordre est désorganisé; ce qui avait été l'expression d'une condition sociale générale n'est plus qu'une tradition de la vie primitive, ou qu'un moyen de gouvernement. Comme partout, les institutions de la famille ont disparu les premières : il est presque impossible de reconstituer la condition des féaux vis-à-vis du père sans le secours des maximes morales et des développements littéraires du papyrus Prisse; les textes historiques et biographiques sont insuffisants et montrent que, dès l'Ancien Empire, le sens fort du mot « féal vis-à-vis de son père » est déjà usé¹. Par

qu'à la basse époque l'œil de l'épervier est une variante de  *ma*, « voir » (*Rec.*, XVI, 39). Je trouve une preuve de cette dernière assertion dans une variante d'une formule (*Rec.*, III, 65, 109; IV, 125, 135) où le mort souhaite « sortir sur le sol de la terrasse pour voir Râ quand il se lève au matin du nouvel an  ». (*Rec.*, VIII, 66.) Ici, on a l'équation  =  *ma*. Si dans *amakhou* le signe  s'introduit comme déterminatif, c'est par attraction de la syllabe *ma*. La preuve en est donnée par cet exemple où la même attraction a fait écrire  dans le même mot : le mort dit « que je sois son suivant (d'Osiris) et que je m'attache à Anubis en toutes ses fêtes                  » (*Recueil*, t. III, p. 116, XII^e dyn.). Je conclus que  introduit dans , n'est qu'une curiosité de phonétique et d'orthographe, qui confirmerait la décomposition en *à + ma + khou* que je propose plus haut pour le groupe *amakhou*.

1. L'Inscription d'Ouni (l. 50) nous donne déjà, au temps de Pépi II,

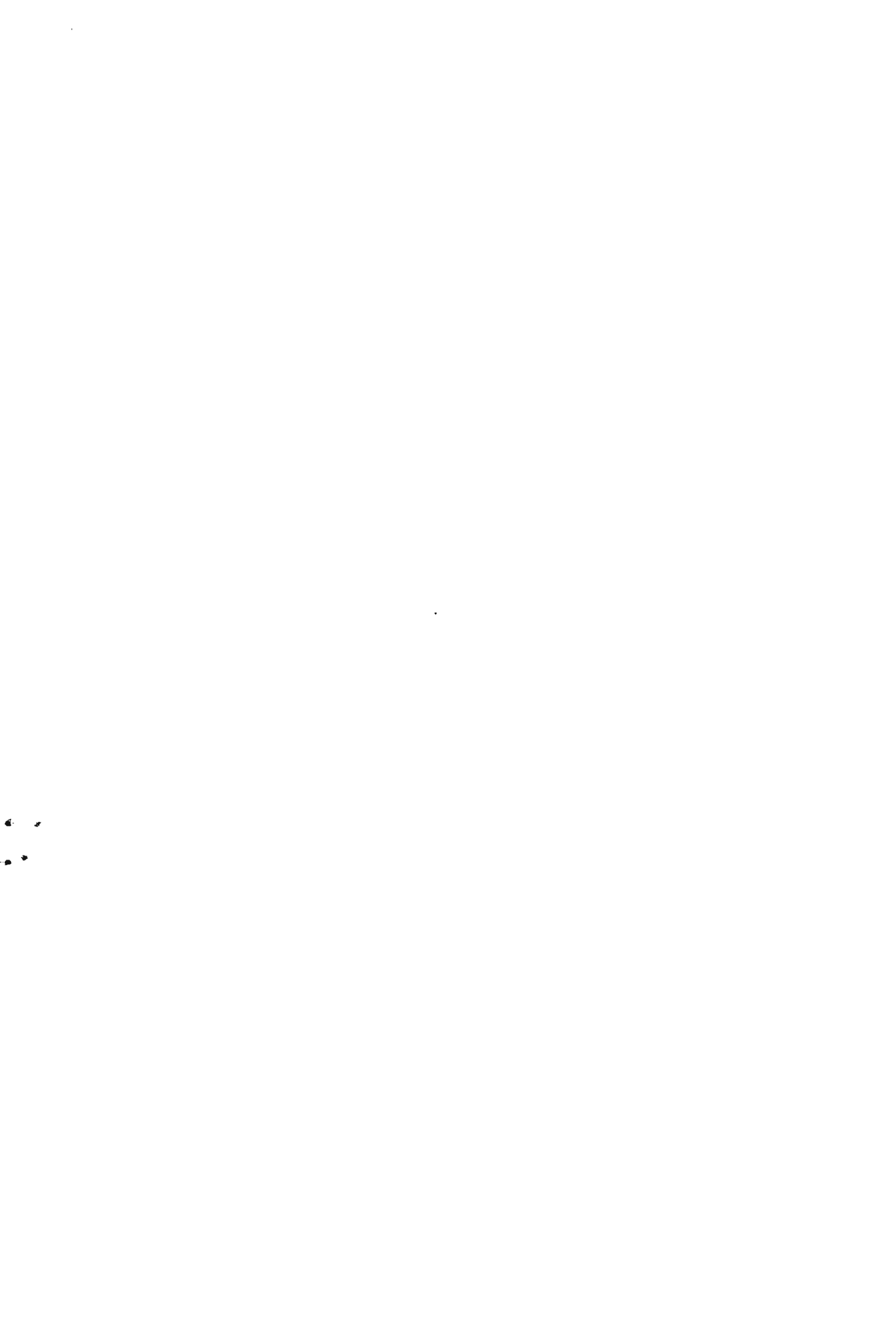
 « je suis l'aimé de mon père, le loué de ma mère », au lieu de la formule 
 « je suis le féal de mon père ».

contre, jusque vers la fin de la période thébaine, il est aisé de se représenter la condition des féaux vis-à-vis de leur seigneur ou vis-à-vis du roi; sous le premier empire thébain, on peut saisir toute la valeur pratique, toute l'importance historique de la « recommandation vis-à-vis du roi ». Enfin, les traditions religieuses ayant plus de vitalité encore que les institutions politiques, il est manifeste que la conception de la « féauté vis-à-vis des dieux » n'a perdu de sa force qu'aux dernières époques et n'a disparu qu'avec la société et la religion égyptiennes.

Telle a été, autant que j'ai pu la suivre dans des textes qui se répartissent sur un espace de 4,000 ans, l'évolution de cette idée de la féauté vis-à-vis d'un seigneur. Il faut noter que ce que nous avons trouvé en Égypte est en accord avec ce qui a été observé chez les peuples jusqu'ici mieux connus. L'autorité souveraine du père de famille a été aussi, Fustel de Coulanges l'a démontré, le point de départ de la vie sociale et politique en Grèce et à Rome. La recommandation à un seigneur se retrouve au moyen âge dans les principautés d'Europe, avec les mêmes bénéfices et les mêmes obligations. A l'influence des princes locaux les rois ont opposé, en Europe comme en Égypte, une politique de rattachement des sujets à leur personne¹. Sans exagérer les rapprochements entre des civilisations si différentes, il est utile d'avoir présentes à l'esprit ces similitudes historiques pour mieux comprendre quelle signification pouvait avoir, dans une société fortement hiérarchisée comme celle de l'Égypte, la « recommandation à un seigneur ».

Paris, juin 1896.

1. J'ai étudié, en ce qui concerne l'administration judiciaire, les effets de cette politique de rattachement personnel au roi, dans un mémoire intitulé : *L'Appel au roi en Égypte au temps des Pharaons et des Ptolémées*. (Extrait des Actes du X^e Congrès des Orientalistes. session de Genève, 1894.)



TABLE

	Pages
I. Étymologie du mot <i>Amakhou</i> , « l'attaché, le féal »	5
II. La condition des <i>Amakhou</i> dans la famille.	11
III. La condition des <i>Amakhou</i> dans la société	14
A. Les <i>Amakhou</i> d'un seigneur ordinaire.	15
B. Les <i>Amakhou</i> du roi.	15
a) Situation à la cour des <i>Amakhou</i>	16
b) Comment on devenait l' <i>Amakhou</i> du roi.	18
c) Gratifications royales données aux <i>Amakhou</i>	20
d) Organisation administrative des <i>Amakhou</i>	25
IV. La condition des <i>Amakhou</i> dans la vie d'outre-tombe	28
A. Les <i>Amakhou</i> des dieux des vivants	29
B. Les <i>Amakhou</i> des dieux des morts.	30
a) Comment on devenait <i>Amakhou</i> dans l'autre monde.	32
b) Gratifications et obligations des <i>Amakhou</i> morts.	34
V. L'insigne de la dignité d' <i>Amakhou</i>	37
La formule <i>nibou Amakhou</i>	39
<hr style="width: 20%; margin: auto;"/>	
CONCLUSION : Importance de la condition des <i>Amakhou</i> en Égypte	39
Intérêt historique de la « recommandation à un seigneur »	41

1942

...

...

...

...

...

...

...

...

...

